Procès-Verbal de la 7ème réunion d'instance de gouvernance du Label Financement Participatif pour la Croissance Verte

30 juin 2023

L'instance de gouvernance s'est réunie le 30 juin 2023 sous la présidence de Eric Dodemand, chef de bureau de la Finance Verte & de la RSE, en remplacement de Thomas Lesueur, Commissaire Général au Développement Durable.

Listes des participants

Présidence : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) – Julie Hanot, Eric Dodemand, Manon Cognard

Secrétariat : Financement Participant France (FPF) - Laure Verhaeghe, Florence de Maupeou

Membres présents :

- ADEME – Marie Laure Guillerminet
- Le PEXE – Florence Jasmin
- Youth in finance - Christophe Connille
- Finansol – Sarah Perrier
- Auxilia – Simon Pouillaute

Membres excusés :

- BpiFrance – Guillaume Cali
- Crédit Coopératif – Valérie Vitton
- Les EcoMaires – Guy Geoffroy
- Personnalité qualifiée – Sandra Rigot

Introduction

Le président rappelle que la dernière instance de gouvernance s'est tenue le 2 juin 2022. Aujourd'hui, se tient donc la 7ème réunion de l'instance de gouvernance du label « Financement Participatif pour la Croissance Verte ».

Le président annonce l'ordre du jour du comité :

1. Point d'actualité du Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires
2. Point d'actualité Financement Participatif France
3. Renouvellement des conventions tripartites
4. Candidature d'une plateforme labellisatrice "Invest in Pacific"
5. Communication autour des projets labellisés
6. Travaux sur la grille de notation ESG
7. Autres sujets à discuter

1. Point d'actualité du MECT

Actualité sur la réglementation européenne

Corporate Sustainability *Reporting Directive*

La directive européenne CSRD vise à harmoniser les reportings de durabilité des entreprises et à améliorer la disponibilité et la qualité des données publiées. Elle a été publiée au journal officiel de l'UE le 16 décembre 2022 et entrera en application à compter du 1er janvier 2024 de manière progressive en fonction de la taille des entreprises. La directive CSRD prévoit la création de normes européennes de *reporting* de durabilité détaillées, dites normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*), permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des entreprises. La Commission a publié le 9 juin 2023, une consultation publique sur son projet d'acte délégué sur les normes de durabilité (ESRS). Cette consultation d'une durée de quatre semaines est ouverte jusqu'au 7 juillet 2023.

Taxonomie verte

Après l'adoption, en 2021, l'acte délégué climat (atténuation et adaptation) de la taxonomie européenne, la commission européenne a présenté en juin 2023 son acte délégué sur les 4 objectifs environnementaux restant : eau, biodiversité, pollution et économie circulaire et amendement de certaines activités de l'acte délégué climat. La Commission européenne travaillera dans les prochains à l'intégration d'autres secteurs, tels que l'agriculture.

Actualité sur les labels de finance durable

Label Greenfin

Le label Greenfin a récemment atteint les 100 fonds labellisés et représente 35 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Le ministère et le comité du label Greenfin travaillent à la refonte du référentiel en vue d'une intégration des nouvelles réglementations européennes, notamment la Taxonomie européenne. Il est également prévu d'intégrer la transition aux critères du label.

Le référentiel du label FPCV pourrait être ajusté au regard des évolutions du label Greenfin.

Label Investissement Socialement Responsable

Le label ISR a initié une refonte profonde il y a 2 ans. Le comité du label a récemment proposé une première version à la consultation du grand public et est actuellement en train d'en étudier les retours. Une seconde version sera proposée au Ministre de l'Economie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique en juillet. La version finale du référentiel devrait être validée par le Ministre en septembre 2023. Cette refonte du label intègre notamment des exclusions E, S et G, une prise en compte de la transition des entreprises ou encore des modifications sur les demandes d'engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance pour les fonds.

Un membre pose la question de l'articulation entre le label Greenfin et ISR. Le CGDD indique que le label Greenfin pourrait intégrer des critères du socle du label ISR révisé, tels que les exclusions S & G ou la publication d'une politique d'engagement ESG, si ces derniers sont maintenus dans la version finale du label ISR.

Retour de la réunion avec les plateformes labellisations du 30 septembre 2022

En septembre 2022, le Commissariat Général au Développement Durable a organisé une réunion avec les plateformes labellisatrices, afin de recueillir leurs retours et leurs suggestions sur les récentes évolutions que sont l'allégement de la procédure d'instruction des projets à labelliser ; une communication sur la page LinkedIn du ministère.

Les plateformes ont un bien accueilli l'allégement de l'instruction. La communication par le ministère a été saluée par les porteurs de projets, même si l'impact d'une telle communication sur la collecte reste limité. Les porteurs de projets communiquent sur le label dans leur communiqué de presse. Ils ont proposé une communication commune du label FPCV avec les labels de finance durable existants. Une plateforme a proposé de revoir le nom du label, car le terme « croissance verte » est obsolète et l'acronyme « FPCV » est difficile à retenir.

2. Point d'actualité Financement Participatif France

Financement Participatif France rassemble 140 membres dont 66 plateformes de financement participatif.

État des lieux du crowdfunding en France en 2022

Nouveau record (Baromètre du crowdfunding 2022 réalisé par Mazars pour FPF)

- 2355 M€ collectés en 2022 dont :
  - 106,7 M€ en dons
  - 2 098,7 M€ en prêts/obligations
  - 150 M€ en capital/royalties
- + 25% de croissance par rapport à 2021 (versus 84% de croissance en 2021)
- 73,6% des plateformes déclarent prendre en compte des critères ESG dans leur approche pour identifier les projets éligibles.
- Secteur immobilier = 68% de la collecte ; Secteur Environnement = 13,6%

Baromètre du crowdfunding EnR, réalisé par GreenUnivers, en partenariat avec FPF :

- 324 M€ collectés en 2022 pour la transition énergétique (+75%)
- 503 projets financés

Règlementation européenne

Le Règlement (UE) 2020/1503 créant le statut de prestataire de services de financement participatif pour les entrepreneurs (PSFP) est entré en application en novembre 2021. Les plateformes ont jusqu'au 10 novembre 2023 pour se mettre en conformité (prorogation de la période transitoire de 12 mois supplémentaires), en l'occurrence obtenir un agrément de l'AMF. 10 PSFP ont été enregistrés en France au 30/06/2023.

Chiffres sur le label Financement Participatif pour la Croissance Verte

- Au 30 juin 2023, 146 projets labellisés pour 56 millions euros d'encours

Évolution du nombre de projets labellisés

Année	Nb projets labellisés
2017	17
2018	22
2019	13
2020	3
2021	5
2022	47
2023	39

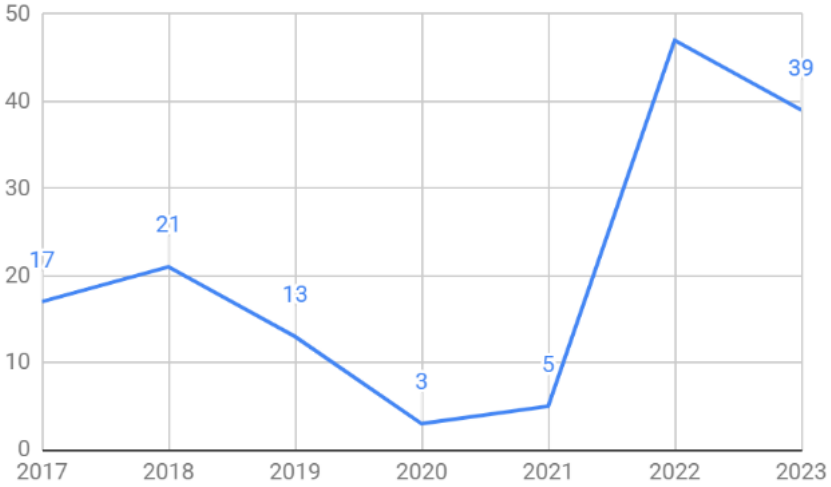

Bilan du nombre de projets labellisés au 30 juin 2023

Plateforme labellisatrice	Nb projets labellisés
AkuoCoop	10
Collecticity	3
Edulis	0
Enerfip	1
Feedelios	4
Fundovino	5
Gwenneg	1
J'adopte un projet	5
Kengo	0
Kisskissbankbank	0
LENDOPOLIS	0
LENDOSPHERE	81
Les Entrepreteurs	0
LITA.co	4
Lumo	4
MiiMOSA	3
Solylend	0
Sowefund	7
Tudigo	4
WE DO GOOD	10
Wine funding	0
WiSEED	4
22	**146**

Un membre pose la question de la répartition de la taille des projets. Financement Participatif France indique que les collectes sont plus importantes qu'auparavant.

Il y a une meilleure qualité des projets et une meilleure structuration et analyse de la part des plateformes.

Les taux de réalisation et de rendements pour les projets sont bons, les rendements sont proches de 7%. Le couple rendement-risque est intéressant pour les investisseurs.

Les plateformes sont un réel levier de mobilisation de l'épargne et de financement des projets. Les campagnes couvrent des besoins de 1 à 8 millions d'euros. Le partage de la valeur est intéressant et les retours pour les locaux assez immédiats, il y a un bel engagement des différentes parties prenantes. Le secteur est encore au début de sa capacité d'accompagnement et de sa capacité d'offrir aux citoyens un levier de décarbonation efficace de leur épargne.

FPF indique qu'en 2022, 27 millions d'euros ont été levés.

Également, les dons sont principalement avec contrepartie. L'immobilier englobe des aspects environnementaux comme l'efficacité énergétique, la rénovation et moins de marchands de biens. Il va y avoir de plus en plus de projets de solarisation, les projets avec plus d'enjeux vont croitre dans les années à venir.

3. <u>Renouvellement des conventions tripartites</u>

Les conventions tripatites sont en cours de renouvellement.

- Conventions renouvelées/nouvelles/en cours de validité

  - *15 plateformes ont souhaité renouveler leurs conventions*
  - *1 nouvelle convention a été signée en mai 2023 : Finple*
  - *4 plateformes ont des conventions valides*

- Conventions non renouvelées ou stoppées

  - *2 plateformes ne renouvellent pas leur convention : Lumo et Gwenneg*
  - *2 plateformes n'ont pas répondu à nos sollications : LITA.co et Wine Funding*
  - *Edulis prévoit d'arrêter son activité de financement participatif*

Au total, nous pourrons compter 20 plateformes labellisatrices en 2023.

Financement Participatif France indique que la convention permet et donne le droit à la plateforme de labelliser les projets, la convention est signée pour une durée de trois ans. Pour les nouvelles conventions, elles sont reconduites tacitement sauf si la plateforme n'a labellisé aucun projet dans les trois ans.

Cette reconduction est faite sans l'avis du comité, toutefois, Financement Participatif France effectue un contrôle tous les trois ans. En fonction du contrôle, le comité peut émettre un avis sur la reconduction de la convention.

Un membre se questionne sur la raison du non-renouvellement des deux plateformes. Il est indiqué que les plateformes ne voient pas d'intérêt au label : l'une a essentiellement des projets labellisables, donc le label a peu de valeur ajoutée, l'autre, souligne que le processus jugé contraignant limite la labellisation des projets.

4. Candidature d'une plateforme labellisatrice "Invest in Pacific"

Une nouvelle candidature est soumise à l'avis du comité. Il s'agit de la candidature de la plateforme labellisatrice « Invest in Pacific » datant du 22 mai 2023.

Invest Pacific a été créée en décembre 2020 et est adhérente chez FPF depuis janvier 2021. Invest Pacific offre de mobiliser l'épargne locale au service des économiques locales. L'immobilier, les sociétés innovantes et les PME sont notamment la cible de la plateforme. La plateforme propose des souscriptions en actions ou en obligations dans des entreprises du Pacifique. Sa candidature est motivée par sa volonté de labelliser des projets ENR en cours d'étude et de valoriser des projets œuvrant pour la transition énergétique et écologique.

Un membre remarque qu'à ce jour, la plateforme n'a pas aujourd'hui d'activités liées à des activités alignées avec le label et se demande en quoi les projets financés par la plateforme pourraient répondre à la nomenclature actuelle. De plus, la plateforme n'évoque pas son intention sur son site internet de tendre vers la transition écologique et énergétique. Par ailleurs, si la plateforme est validée en prévisionnel, serait-il possible de vérifier que des projets de transition écologique ou énergétique auront bien été financés à terme. Un autre membre partage sa réserve sur cette candidature, car les projets sont axés sur l'immobilier et le luxe.

À contrario, un autre membre indique que devenir plateforme labellisatrice peut être un moyen d'attirer des projets de transition écologique.

Il a alors été demandé à la plateforme de revenir vers FPF quand un projet pertinent sera sur la plateforme, FPF lui a également demandé de transmettre des informations sur les projets en cours.

5. Communication autour des projets labellisés

Depuis un peu plus de deux mois, le CGDD est présent sur LinkedIn. Les nouveaux projets labellisés FPCV sont donc désormais publiés sur le compte du CGDD. La page LinkedIn du MTECT réagit à ces publications, afin de leur assurer une bonne visibilité. Le prochain post est prévu le 3 juillet.

Un membre propose de communiquer sur des retours d'expériences de plateformes labellisatrices ou de porteurs de projets labellisés.

Il est également souligné l'importance d'associer les plateformes dans les discussions sur l'évolution du label, comme cela a pu être organisé en septembre 2022.

6. Travaux sur la grille de notation ESG

Financement Participatif France travaille au développement d'une grille de notation ESG des projets de crowdfunding. À l'avenir, si cette grille voit le jour, le label FPCV pourrait baser ses critères de labellisation sur cette dernière. FPF a une réunion à venir le 12 juillet. L'objectif est

d'avoir un socle commun qui puisse être adaptable, d'impulser une réflexion sur les critères extra financier à prendre en compte.

Dans les projets mois, l'objectif est :

- de figer une grille pertinence et exploitable, qui réponde aux …..
- et d'identifier les quelques plateformes qui pourraient l'expérimenter.

L'objectif est de fixer les bonnes conditions pour que les labellisations soient systématiques afin que les plateformes n'aient pas à un travail supplémentaire à faire pour FPCV.

7. Autres sujets à discuter

Questionnement d'une plateforme

Une plateforme a posé la question sur la possible labellisation des projets EnR portés par des entreprises ayant des activités fossiles.

Le CGDD indique que le référentiel n'exclut pas la labellisation de tels projets. Il existe un enjeu de transition à encourager ce type d'entreprises à entamer leur transition et à développer des projets verts. Toutefois, les plateformes portant sur leurs plateformes des projets fossiles ne peuvent se voir octroyer le droit de labelliser un projet (cf. formulaire candidature plateforme). L'exclusion se fait donc au niveau de la plateforme, non de l'entreprise qui porte le projet.

Un membre rappelle que ce projet est issu à l'origine d'un pure player EnR qui a été racheté par une entreprise ayant des activités fossiles. Les projets ont de réels ancrages locaux, un point sur lequel les plateformes sont vigilantes.

Un membre rappelle qu'il est important de coller à la réalité du projet.

Le CGDD rappelle par ailleurs de nombreux travaux sont menés à ce jour sur la transition des entreprises, afin d'avoir des cadres robustes et sérieux.

Remplacement d'un membre

Benoit Leguet de I4CE à faire part lors de la dernière réunion du label FPCV de sa démission. Des noms seront proposés pour le remplacer.
La date du prochain comité restera à définir.

Le 15/11/2023

Eric Dodemand

Eric Dodemand
Chef du bureau de la finance verte
et de la RSE

Procès-Verbal de la 6ème réunion de l'instance de gouvernance du Label Financement Participatif pour la Croissance Verte (FPCV)
2 juin 2022

L'instance de gouvernance se réunit sous la présidence de Paul Benoist, Chef de bureau de la Finance Verte & de la RSE en remplacement de Thomas Lesueur, Commissaire Général au Développement Durable.

Liste des participants
Présidence : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)– Paul Benoist, Manon Cognard
Secrétariat : Financement Participant France (FPF) - Laurence Verhaeghe, Florence de Maupeou
Membres présents :

- ADEME – Marie Laure Guillerminet
- I4CE – Benoit Leguet
- Le PEXE – Florence Jasmin
- Youth in finance - Christophe Connille
- Finansol – Sarah Perrier

Membre excusée :

- BpiFrance – Guillaume Cali
- Crédit Coopératif – Valérie Vitton
- Auxilia – Simon Pouillaute
- Les EcoMaires – Guy Geoffroy
- Personnalité qualifiée – Sandra Rigot

Introduction

Le président rappelle que la dernière instance de gouvernance s'est tenue le 23 septembre 2021. Aujourd'hui, se tient donc la 6ème réunion de l'instance de gouvernance « Financement Participatif pour la Croissance Verte ». Le président annonce l'ordre du jour du comité :

1. Changements au sein du comité
2. Point d'actualité du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
3. Point d'actualité Financement Participatif France
4. Candidatures plateformes labellisatrices : Villyz et Kiwaï
5. Mise à jour des procédures encadrant le label
6. Valoriser / dynamiser le label et les projets labellisés
7. Autres sujets à discuter

Ordre du jour

1. Changements au sein du comité

Remplacement de représentants

- Simon Pouillaute remplace monsieur Frédéric Hass au sein de l'instance pour représenter Auxilia Conseil. Il sera suppléé par Edgar Brault.
- I4CE représenté par Benoit Leguet signale au comité son départ de l'instance de gouvernance. I4CE ne travaille plus sur les sujets de financement participatif et n'a donc plus de valeur ajoutée au sein de cette instance.

2. Points d'actualité Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires *(MTECT)*

Taxonomie :

L'Acte délégué (AD) sur le volet climat de la Taxonomie européenne a été publié en décembre 2021. La publication de cet AD a été suivie par la présentation en février 2021 d'un AD climat complémentaire sur le gaz et le nucléaire. Une période d'objection de 4 mois, voire 6 mois (si demande), est prévue. En mars 2022, le rapport d'expert sur les 4 autres objectifs environnementaux a été publié.

Écolabel européen sur les produits financiers : l'Écolabel européen sur les produits financiers est également attendu. La publication du référentiel de l'Écolabel, initialement prévue pour fin 2021, a été décalée à fin 2022.

Le label Greenfin : Le label Greenfin fait l'objet de réflexions sur le devenir de ce dernier vis-à-vis de l'Ecolabel Européen, de la Taxonomie Européenne et également du label ISR. Les deux derniers comités de septembre et avril ont permis d'amorcer des réflexions sur la place de Greenfin vis-à-vis de l'Ecolabel, l'intégration à moyen-terme de la Taxonomie dans le référentiel en remplacement de la nomenclature des éco-activités, la place de Greenfin au sein de la réforme du label ISR et du socle commun de label, des réflexions autour d'un label « Transition ». Des réflexions sont également en cours pour faire évoluer les exclusions du label Greenfin par une distinction des activités gazières et des activités pétrole-charbon et un renforcement des seuils d'exclusion pour les entreprises de type III (0 à 10% de CA dans des éco-activités) et un assouplissement pour les entreprises de type I (plus de 50% de CA dans des éco-activités).

Par ailleurs, lors du comité de septembre 2021, certaines activités de la nomenclature ont été précisées, telles que les activités de « Cogénération/Tri-génération/Chaleur et puissance combinées » et de « Produits et technologies permettant les applications de réseaux intelligents » ou ajoutées, telles que les activités de « Transport maritime » et « Valorisation énergétique de gaz provenant de mine **(**dont l'activité a cessé définitivement) ». La nomenclature des éco-activités du label FPCV étant similaire à la nomenclature du label Greenfin, les membres de l'instance s'accordent pour que les évolutions de la nomenclature Greenfin s'appliquent à la nomenclature FPCV.

3. Point d'actualité FPF *(FPF)*

FPF représente 135 membres dont 70 plateformes de crowdfunding.

État des lieux du crowdfunding en France :

- 2021, le crowdfunding accélère encore sa croissance[1] :
  1880 M€ collectés en 2021 dont : 196,8 M€ en dons ; 1 580 M€ en prêts/obligations ; 103,5 M€ en capital/royalties, soit une croissance de 84% par rapport à 2020
- 65,1% des plateformes déclarent prendre en compte des critères ESG dans leur approche pour identifier les projets éligibles
- Avec 61% de la collecte, la grosse locomotive du secteur reste l'immobilier, l'environnement est en deuxième position avec 13% de la collecte, mais une profondeur de marché qui reste importante.

Baromètre du crowdfunding EnR[2]:

- 185 M€ collectés en 2021 pour la transition énergétique, contre seulement 11 M€ en 2016
- 367 projets financés
- Le solaire en tête (103,4M€), suivi du biogaz (15,7M€), de l'efficacité énergétique (12,6M€) et de l'éolien (11,4M€)

Réglementation européenne :
Entrée en application du Règlement européen (UE) 2020/1503 en novembre dernier, qui créé le statut de prestataire de services de financement participatif pour les entrepreneurs (PSFP). Agrément passeportable

[1] Baromètre du crowdfunding en France 2021 réalisé par Mazars pour FPF
[2] Baromètre réalisé par GreenUnivers, en partenariat avec FPF

pour accompagner des projets en dehors des frontières françaises. Les plateformes ont jusqu'au 10 novembre 2022 pour se mettre en conformité.

Un membre pose la question de l'évolution du crowdfunding en France par rapport à l'international. Il est indiqué qu'il n'existe pas d'enquête récente à l'échelle internationale, il est donc difficile de se positionner. Néanmoins, l'université de Cambridge a publié un rapport en 2021 sur la finance alternative[3]. La France est le 1er pays en Europe continental en termes de volumes collectées, suivi de l'Italie et de l'Allemagne.
Tendance du secteur à l'hybridation avec des fonds d'investissement et des sociétés de gestion pour aller chercher un modèle économique rentable. Cette tendance risque de se renforcer avec le règlement européen car un porteur de projet ne pourra pas lever plus de 5M€ par an, là où actuellement en France, un porteur peut lever 8M€ par offre.

Label Financement Participatif pour la Croissance Verte – Bilan au 1er juin2022 :

- 22 plateformes labellisatrices. Agrilend, Blue Bees et Dalendo ont perdu leur droit à labelliser (car ne sont plus membres de FPF).
- 69 projets labellisés avec une tendance à la hausse à nouveau, notamment poussé par la plateforme We do good.

4. Nouvelles candidatures plateformes

Deux nouvelles candidatures de plateformes labellisatrices :

- Villyz – plateforme de prêt dédiée aux collectivités.
- Kiwaï – plateforme de prêt dédiée aux projets développement durable en Normandie.

Les membres valident ces deux candidatures.

5. Mise à jour des procédures encadrant le label

Les conventions de nombreuses plateformes sont expirées

19 plateformes ont signé leurs conventions tripartites en 2017 ou 2018. Ces conventions ont une durée de 3 ans. FPF et le MTECT proposent de renouveler les conventions des plateformes ayant déjà labellisés des projets. Ces conventions seront reconduites tacitement chaque année.

Toutefois, une plateforme n'ayant labellisé aucun projet pendant plus de 2 ans ou 3 ans (à aligner avec la périodicité du contrôle des plateformes) se verra retirer sa capacité à labelliser. A ce jour, 5 plateformes sont dans ce cas (Kengo, Lendopolis, les Entrepeteurs, Solylend, Wine funding).

L'instance de gouvernance est favorable à cette proposition. Il est acté 3 ans.

Contrôle des plateformes labellisatrices

Le document de procédures du label précise qu'un contrôle sera opéré par FPF annuellement. Dans les faits, un contrôle a été opéré en 2018, il n'a pas été reproduit depuis. Il est proposé de mentionner un contrôle tous les 2 à 3 ans dans le règlement intérieur. L'instance de gouvernance est favorable à cette proposition. Il est acté 3 ans.

6. Valoriser / dynamiser le label et les projets labellisés (30 mn)

[3] https://www.jbs.cam.ac.uk/faculty-research/centres/alternative-finance/publications/the-2nd-global-alternative-finance-market-benchmarking-report/

Comme décidé au dernier comité de septembre : La page du label FPCV a été améliorée. Chaque nouveau projet labellisé a bénéficié d'une communication Linkedin du MTECT. Le questionnaire a été simplifié. Selon FPF, certaines plateformes seraient assez satisfaites de ces initiatives.

Pistes de réflexion en cours :

Questionnaire

FPF et le MTECT proposent de rendre le questionnaire projet optionnel. La plateforme pourra collecter les données nécessaires via un dialogue avec le porteur de projet. Les pièces justificatives devront toutefois être envoyées par le porteur de projet. L'instance de gouvernance est favorable à cette proposition.

Procédure allégée de l'obtention du label

Comme discuté à la dernière réunion d'instance, une procédure allégée pourrait passer par la mise en cohérence entre les éco-activités de la nomenclature et les labels/certifications existantes (ex : un projet ayant obtenu le label AB pourrait obtenir le label FPCV).

Par ailleurs, certaines plateformes commencent à lancer leur propre grille d'analyse d'impact des projets. FPF mène un travail avec MoonShot et les plateformes pour construire une grille d'analyse ESG commune à toutes les plateformes qui pourrait être finalisée fin 2022/début 2023 et testée auprès des plateformes courant 2023. A terme, il pourrait être envisagé de baser le référentiel du label FPCV sur cette grille commune. En ce sens, un projet ayant une bonne note sur le critère « Environnement » pourrait être labellisé.

Une réunion avec les plateformes de financement participatif pourra être organisée en septembre prochain afin de lancer les réflexions sur la mise en place d'une procédure allégée, mais plus largement sur les attentes des plateformes pour un tel label et leurs suggestions d'évolution.

Promotion du financement participatif auprès des collectivités

Des réflexions peuvent être lancées sur la place que peut trouver le financement participatif au sein des projets d'énergies citoyennes portés par des collectivités et des citoyens. Le MTECT soutient ces projets par le biais de plusieurs actions.

Les projets citoyens font appel à divers outils de financements. Toutefois, seule une partie d'entre eux se tourne vers les plateformes de financement participatif (même si de plus en plus de collectivités passent par ce biais de financement). En 2021, 120 projets portés par des collectivités ont été financés sur des plateformes de crowdfunding. Le financement participatif est à valoriser auprès des collectivités.

Clôture et prochaines étapes

Le procès-verbal sera transmis, dans un délai de deux semaines, aux représentants titulaires et suppléants de l'instance. La date du prochain comité restera à définir. Une réunion avec les plateformes labellisatrices est prévue le 30 septembre.

Chef du bureau finance verte et RSE

Procès-Verbal de la 5ème réunion de l'instance de gouvernance du Label Financement Participatif pour la Croissance Verte
23 septembre 2021

L'instance de gouvernance s'est réunie le 23 septembre 2021 de 10h à 12h sous la présidence d'Elise Calais, Sous-directrice des entreprises au Service de l'Économie Verte et Solidaire, en remplacement de Thomas Lesueur, Commissaire Général au Développement Durable.

La feuille d'émargement laisse apparaitre au total 7 membres présents ou représentés, soit plus de 50% des membres du comité (12 membres).

La présidente annonce l'ordre du jour du comité :

1. Changements au sein du comité
2. Point d'actualité du ministère de la Transition écologique (MTE)
3. Point d'actualité Financement Participatif France (FPF)
4. Présentation des nouvelles plateformes labellisatrices et des projets labellisés en 2020/2021
5. Valoriser / dynamiser le label et les projets labellisés
6. Premières pistes de réflexion sur une procédure allégée de candidature au label et sur le déploiement du label aux projets portés hors plateformes

1. Changements au sein du comité

Remplacement de représentants :

- Laure Verhaeghe, administratrice de l'association professionnelle des acteurs du financement participatif remplace Jérémie Benmoussa, président de l'association. Elle sera suppléée par Florence de Maupeou, directrice générale de FPF.
- Parmi les personnalités qualifiées, Sandra Rigot, docteur en économie et Maître de Conférence à l'Université paris 13, remplace Patricia Crifo, docteur en économie et Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et à l'École Polytechnique.

Benoit Leguet de l'Institut de l'Économie et du Climat (I4CE) informe les membres que l'Institut ne travaille plus sur les sujets de financement participatif et indique qu'une autre entité pourrait utilement remplacer I4CE au sein de l'instance de gouvernance. Il indique néanmoins que dans l'attente de la désignation d'une autre entité pertinente, I4CE peut continuer à siéger dans l'instance de gouvernance.

2. Points d'actualité MTE

Taxonomie européenne :
L'acte délégué (AD) sur le volet climat de la Taxonomie européenne a été adopté par la Commission Européenne en juin 2021. Cet AD présente les activités économiques pour lesquelles des critères de durabilité environnementale (climatique) ont été définis. La publication de cet AD devrait être suivie d'une publication d'un AD climat complémentaire d'ici fin 2021, qui portera sur les secteurs de l'agriculture, du gaz et de la production d'électricité d'origine nucléaire. Un autre AD, qui portera sur les 4 autres objectifs environnementaux (protection de la biodiversité, réduction de la pollution, promotion de l'économie circulaire, préservation des ressources marines) est attendu pour la fin du 1er semestre 2022 afin d'avoir le traitement complet des six objectifs taxonomiques. Des consultations publiques sont attendues fin 2021/début 2022 sur ce sujet.

Écolabel européen sur les produits financiers : Il est également attendu. La publication du référentiel de l'Écolabel, initialement prévue pour fin 2021, a été décalée à 2022. Un rapport final, qui fera l'objet d'une consultation, est attendu en novembre 2021. Ce décalage de calendrier permettra normalement de prendre en compte les AD complémentaires attendus sur la Taxonomie européenne. En effet, l'Écolabel Européen, d'après le quatrième Rapport Technique (RT4), fera référence à la Taxonomie européenne et demandera pour chaque produit financier de détail, le respect d'un seuil vert global, où le caractère

écologique est évalué en considérant la contribution du chiffre d'affaires réalisé dans des activités alignées avec la Taxonomie européenne.

Le label Greenfin : Le label « Transition Energétique et Ecologique pour le Climat » (TEEC), lancé en 2015, a changé de nom le 11 juin 2019 pour devenir le label « Greenfin France Finance Verte. La 5e réunion du comité du label Greenfin se tiendra le 27 septembre 2021.

Point sur le label FPCV : Le label FPCV a toute sa place dans cet écosystème. A ce jour, 58 projets ont été labellisés. Alors que nous observons une baisse du nombre de projets labellisés par mois en 2020 et 2021 par rapport aux années précédentes, il semble qu'il faille trouver un moyen de redynamiser ce label. En ce sens, cette réunion visera à proposer des éléments de valorisation et d'évolution du label.

3. Point d'actualité FPF

Les membres FPF : 140 membres dont 69 plateformes de crowdfunding

Etat des lieux du crowdfunding en France : 2020, une année record pour le crowdfunding qui dépasse le milliard d'euros collecté

- 218.5M€ en dons
- 741.9M€ en prêts/obligations
- 59.2M€ en capital/royalties

A noter que les secteurs de l'immobilier et des énergies renouvelables sont les secteurs qui concentrent la majorité des fonds collectés.

⇨ Baromètre du crowdfunding 2020 réalisé par Mazars pour FPF

Mobilisation face à la crise :

- Initiatives solidaires des plateformes / suppression de la commission pour certains projets
- Intégration des plateformes IFP dans le dispositif d'octroi des PGE

⇨ Etude Kantar pour FPF en partenariat avec la Banque des territoires sur le financement participatif comme outil de relance

Règlementation européenne :

- Entrée en vigueur du statut de prestataire de services de financement participatif pour les entrepreneurs (PSFP) en novembre 2020
- Entrée en application le 10 novembre 2021
- Harmonisation de la règlementation du crowdfunding à l'échelle européenne pour le prêt et l'investissement

Déontologie : évaluation en 2021 de la conformité des plateformes membres vis-à-vis de la charte de déontologie sur laquelle elles s'engagent.

A l'été 2021, FPF a monté un groupe de travail avec la société Moonshot pour construire une grille de critères ESG spécifiques à chaque secteur d'activités.

4. Présentation des nouvelles plateformes labellisatrices et des projets labellisés en 2020/2021

23 plateformes sont labellisatrices. En 2020, la plateforme Edulis est devenue plateforme labellisatrice. La plateforme n'a pas encore labellisé de projet. En 2021, ce sont les plateformes J'adopte un projet et KissKissBankBank qui sont devenues plateformes labellisatrices.

Depuis le lancement du label, en novembre 2017, 58 projets ont été labellisés. Alors qu'en 2018 et en 2019, 21 et 13 projets ont été labellisés, on observe une nette diminution des projets labellisés en 2020 (3 projets) et en 2021 (4 projets). Les plateformes ayant labellisé le plus de projets sont les plateformes Akuoccop (10 projets), Lendosphere (9 projets) et Sowefund (7 projets).

5. **Valoriser / dynamiser le label et les projets labellisés *(communication, site internet du MTE)***

Dans le cadre des réflexions menées pour redynamiser et valoriser davantage le label, le MTE propose :

Amélioration de la page du label FPCV sur le site du MTE

A ce jour, la page du label FPCV sur le site du MTE liste l'ensemble des projets labellisés. Toutefois, cette présentation n'encourage pas le public à contribuer financièrement aux projets. Il est alors proposé d'ajouter un lien hypertexte au nom du projet qui renverrait directement à la collecte du projet, de classer les projets par type d'éco-activités (énergie, agriculture, eau, …) et d'ajouter une catégorie « dernières collectes » ou « collecte en cours » pour que le public ait une meilleure visibilité des collectes en cours.

Une meilleure communication pour mettre en valeur les projets labellisés

Afin que les porteurs de projets aient un réel intérêt à demander le label FPCV, il semble nécessaire de communiquer sur les projets labellisés ayant une collecte en cours. En ce sens, le MTE propose de communiquer sur ses réseaux (LinkedIn) sur chaque nouveau projet labellisé. A noter que FPF mène déjà cette communication sur les réseaux sociaux (twitter, facebook, LinkedIn).

Les membres approuvent ses propositions. Un membre suggère qu'un texte type/template soit proposé pour faciliter la communication autour des projets labellisés.

Un autre membre propose de mettre en avant le label via d'autres événements et également d'encourager la mise en relation entre les projets et les investisseurs.

6. **Premières pistes de réflexion sur une procédure allégée de candidature au label et sur le déploiement du label aux projets portés hors plateformes**

Une procédure allégée de l'obtention du label sous-conditions du respect de chartes/critères définis

Afin d'alléger le temps de candidature de réponse au questionnaire pour les porteurs de projets, le MTE propose une nouvelle version simplifiée du questionnaire (cf. pièce jointe) [1]. Les membres du comité adoptent ce nouveau questionnaire.

Par ailleurs, il est proposé de réfléchir à une procédure allégée au niveau du projet (et non de la plateforme, pour ne pas pénaliser les plateformes qui ne sont pas spécialisées dans le secteur de l'énergie par exemple) qui permettrait à davantage de projets d'être labellisés et d'avoir un label FPCV mieux connu du grand public. Un projet respectant des critères ou une charte à définir (ex : appel à projets Commission de Régulation de l'Énergie, label Agriculture Biologique, …) qui attesterait de sa contribution à la transition écologique ou énergétique pourrait être labellisé de manière simplifiée. Cette procédure allégée restera à définir (ex : un projet soumis à une procédure allégée devra-t-il répondre à des questions de transparence ?). A noter néanmoins que le rapport d'instruction devra tout de même être complété afin que FPF et le MTE soient informés du projet labellisé et puissent s'en faire le relai.

Il est proposé aux membres de l'instance de gouvernance de conduire un travail de correspondance entre les éco-activités du label *FPCV* et les certifications/appels à projets. Les membres se sont montrés favorables à la poursuite des travaux sur ce sujet. Certains acteurs pourraient être intéressés pour participer aux travaux ou pour échanger sur ces derniers. Un membre suggère également d'inviter les

[1] La question de la transparence du projet sera à renseigner directement par la plateforme. En effet, c'est à la plateforme d'identifier si son site internet met à disposition des projets, un espace d'échange porteur de projet/contributeur.

plateformes labellisatrices à participer aux réflexions (ex : lister les labels/chartes pertinents pour leurs secteurs d'activités).
Enfin, afin de faire connaître ce label, la labellisation pourrait être déployée et élargie aux autres projets de financement participatif non portés sur une plateforme. Bien que cette démarche de financement soit plus rare, certains projets ne passent pas nécessairement par une plateforme de financement participatif (ex : des projets peuvent être portés sur le site internet d'une collectivité territoriale). Il convient alors de se poser la question de QUI labellisera ces projets ? Un membre se questionne sur la demande des projets portés hors plateformes. Le MTE précise qu'aucune demande n'a été identifié, car les projets portés hors plateforme (ex : collectivité) n'ont pas connaissance du label. L'objectif serait donc de faire connaitre le label à ses projets.

Les membres approuvent cette idée de déployer le label. Il conviendra d'identifier la pertinence de ce déploiement et dans un même temps d'avoir une idée du nombre de projets portés hors plateforme. (ex : interroger les collectivités).

La présidente clôt la réunion et indique que la date du prochain comité sera fixée prochainement.

Le président,

Salvatore Serravalle

Ordre du jour de la quatrième réunion de l'instance de gouvernance du label « financement participatif pour la croissance verte »

Ordre du jour

1. Introduction 2
Point d'actualité sur la finance verte par Pascal Dupuis 2
Point d'actualité sur la finance verte : 2
Point sur le label : 2
Actualités Financement Participatif France par Stéphanie Savel 3
Lobbying loi PACTE 3
- Enquête sur l'accessibilité locale 3

2. Règlement intérieur 4
« Engagement des membres de l'instance de gouvernance et conflit d'intérêt 4
3. Contrôle du label 5
Avis et recommandations de l'instance de gouvernance 5
Pourquoi certaines plateformes n'ont toujours pas labellisé de projets ? 6
Questions globales soulevées lors des contrôles 6
4. Valorisation / communication sur le label 6
5. Point divers 7
Revue du référentiel 7
Colloque EnR le 17 avril 7
Prochaine réunion 7

Participants

Ministère de la Transition écologique et solidaire	Pascal Dupuis, Dorine Laville et Yann Kerhoas
Financement Participatif France	SAVEL Stéphanie et Florence de Maupeou
ADEME	Guilain Cals
Institute for Climate Economics	Benoît Leguet
Crédit Coopératif	Valérie Vitton
Youth in finance	Antoine Gouin
Finansol	Frédéric Fourrier

1. Introduction

Point d'actualité sur la finance verte par Pascal Dupuis

Point d'actualité sur la finance verte :

- Les travaux à Bruxelles sur le paquet « finance durable », auxquels participe le CGDD, se sont concrétisés pour l'adoption de deux règlements :

- Celui relatif aux indices (benchmarks) avec la création de deux indices de référence ; l'un "transition climatique" et l'autre "aligné Accord de Paris".
- Celui relatif au reporting extra-financier de investisseurs (disclosure) sur le renforcement des exigences liées à la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité.

Les discussions se poursuivent avec l'élaboration du règlement relatif à la taxonomie des activités vertes qui nécessitera beaucoup plus de temps. Cette taxonomie permettra de s'entendre sur un vocabulaire commun et sera également le socle sur la base duquel seront élaborés les labels européens pour les produits financiers durables.
En effet, la Commission européenne a également débuté ses travaux sur l'extension de l'Ecolabel européen aux produits financiers. Elle a notamment consulté le CGDD dans le cadre de son expertise sur le label « Transition Energétique et Ecologique pour le Climat ». Pour mémoire l'Ecolabel européen vise à récompenser les 10 à 20% des produits les plus vertueux pour l'environnement. Il s'agira donc, pour son extension à la finance, de définir les critères d'attribution, le périmètre et le processus de vérification.

- La Commission européenne a également débuté ses travaux sur **l'extension de l'Ecolabel aux produits financiers.** Dans ce cadre, elle a lancé une consultation publique et a discuté avec les ministères ayant développé des labels semblables, dont le MTES. Pour rappel, ce label vise à récompenser les 10 à 20% des produits les plus vertueux pour l'environnement. Il s'agit donc de définir les critères d'attribution, le périmètre et le processus de vérification. Un groupe de travail se tiendra le 4 avril.
- Au niveau français, le MTES va lancer une **campagne de communication sur son label TEEC**, afin d'en augmenter la visibilité auprès des investisseurs européens et des particuliers. Au-delà de modifications mineures apportées au référentiel, **le logo et le nom du label sont appelés à changer.** Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre en avant l'exigence et la qualité du label TEEC dans le cadre de l'élaboration de l'Ecolabel européen pour les produits financiers et de **la loi PACTE qui dirigera certains flux financiers de l'assurance-vie vers des fonds labellisés.**
- **Le label FPCV a toute sa place dans cet écosystème : lancé en décembre 2017, il convient désormais d'accélérer son déploiement.**

Point sur le label :

- Il s'agit de la 4ème réunion de l'instance de gouvernance du label « financement participatif pour la croissance verte ».
- Au 15 mars 2019, 42 projets ont été labellisés pour un montant d'environ 6,5M€
- **Point de vigilance** : certaines plateformes, spécialisées dans la transition écologique ou plus spécifiquement dans les énergies renouvelables, pourraient labelliser l'ensemble des projets qu'elles soutiennent. Une réflexion pourrait être portée sur le cas de ces plateformes, notamment dans le cadre de la loi PACTE et des partenariats entre plateformes et assureurs.

Actualités Financement Participatif France par Stéphanie Savel

Lobbying loi PACTE

Éligibilité des actifs et fonds labellisés par l'État dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte (article 21). ➔ Côté lobbying, il y a également des questions de profondeur de marché qui ne nous permettent pas de faire évoluer la réglementation. Dans tous les cas, cela impliquerait pour les plateformes la mise en place d'un véhicule de place qui recense les projets labellisés.

Article 21

I. – Le code des assurances est ainsi modifié :

1° À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 113-3, après le mot : « payable », sont insérés les mots : « en numéraire » ;

2° Le 2° de l'article L. 131-1 est ainsi modifié :

a) Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Dans ce cas, cette option est réputée s'appliquer aussi au bénéficiaire, sauf mention expresse contraire. » ;

b) Le dernier alinéa est ainsi modifié :

– après le mot : « conjoint », sont insérés les mots : « ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité » ;

– les mots : « leurs frères et sœurs » sont remplacés par les mots : « les frères et sœurs du contractant » ;

– après le mot : « détenu », sont insérés les mots : « ensemble ou séparément » ;

– après les mots : « le paiement, », sont insérés les mots : « plus de 10 % » ;

3° Après le même article L. 131-1, sont insérés des articles L. 131-1-1 et L. 131-1-2 ainsi rédigés :

« *Art. L. 131-1-1*. – Les unités de compte mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 131-1 peuvent être constituées de parts de fonds d'investissement alternatifs ouverts à des investisseurs professionnels, relevant de la sous-section 3 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier, dans le respect de conditions tenant notamment à la situation financière, aux connaissances ou à l'expérience en matière financière du contractant. Un décret en Conseil d'État fixe ces conditions et précise les fonds concernés.

« *Art. L. 131-1-2*. – Le contrat comportant des garanties exprimées en unités de compte mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 131-1 fait référence à au moins une unité de compte constituée de valeurs mobilières, d'organismes de placement collectif ou d'actifs figurant sur la liste mentionnée au même article L. 131-1 et qui respectent au moins l'une des modalités suivantes :

« 1° Ils sont composés, pour une part comprise entre 5 % et 10 %, de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail ou par des sociétés de capital-risque mentionnées au I de l'article 1er de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ou par des fonds communs de placements à risque mentionnés à l'article L. 214-28 du code monétaire et financier, sous réserve que l'actif de ces fonds soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

« 2° Ils ont obtenu un label reconnu par l'État et satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique selon des modalités définies par décret ;

« 3° Ils ont obtenu un label reconnu par l'État et satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable selon des modalités définies par décret.

« Le présent article s'applique aux contrats conclus ou aux adhésions effectuées à compter du 1er janvier 2020. Les contrats conclus ou les adhésions effectuées à compter du 1er janvier 2022 font référence à des unités de comptes respectant les modalités mentionnées aux 1° à 3° du présent article.

« À compter du 1er janvier 2022, la proportion d'unités de compte du contrat respectant les modalités mentionnées aux mêmes 1° à 3° est communiquée aux souscripteurs avant la conclusion de ou l'adhésion à ces contrats.

« Le présent article ne s'applique pas aux contrats dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle. » ;

La loi et la suite de l'article ici : http://www.assemblee-nationale.fr/15/ta/ta0244.asp

- ### Enquête sur l'accessibilité locale

Objectif : mesurer l'acceptabilité locale dans le financement des projets d'EnR par les citoyens.
Lancement de l'enquête auprès des investisseurs sur les plateformes d'EnR mi-février, puis de l'enquête Omnibus.
Rapport détaillé attendu pour fin mars. Présentation des résultats le 17 avril.

2. Règlement intérieur

Précisions apportées (en rouge ci-dessous) concernant les conflits d'intérêt :

« Engagement des membres de l'instance de gouvernance et conflit d'intérêt

Les membres de l'instance de gouvernance ne perçoivent aucune indemnité du fait de ces fonctions.

Tous les représentants et, le cas échéant, les experts convoqués sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Tout membre de l'instance de gouvernance qui a un intérêt économique dans une plateforme labellisatrice ou un projet labellisé sur une telle plateforme (salarié, investisseur, partenaire…) doit, sous peine de déchéance de son mandat, le signaler au secrétariat de l'instance de gouvernance. Ce membre s'abstient de voter sur toute question concernant la plateforme ou le projet en question et ne doit pas influencer la décision s'y rapportant. Le président de l'instance de gouvernance pourra, s'il le juge utile, lui demander de quitter la salle de réunion de l'instance. Le conflit d'intérêt sera reporté dans le compte rendu de la séance de l'instance concernée. »

➔ **Modifications validées**

3. Contrôle du label

Avis et recommandations de l'instance de gouvernance

Sur 22 plateformes labellisatrices, 13 plateformes ont labellisé des projets et ont été contrôlées. 14 plateformes avec Winefunding dont la labellisation d'un projet n'a pas été remontée à FPF : https://www.winefunding.com/fr/projects/magdeleinebouhou/mpages/5275

Présentation de chaque contrôle et avis/recommandation de l'instance de gouvernance (plus de précisions sur le PDF « Controles label FPCV_grille audit 2018 » envoyé en amont de la réunion) :

1. **Akuocoop**

Pas de respect de la procédure : FPF et le MTES ne sont pas informés de la labellisation de projets ou ne reçoivent pas le rapport d'instruction.
À ce jour, seuls les projets d'AkuoEnergy sont présentés sur la plateforme.
Akuocoop estime que pour des plateformes spécialisées et sécurisées comme elle, la procédure pourrait être plus automatisée.
Attention ! En attente paiement cotisation FPF pour 2019.

2. **Collecticity**

Si ce n'est l'absence d'une rubrique dédiée au label, les procédures sont bien mises en place au sein de Collecticity.

3. **Enerfip**

Pas de procédure spécifique et le temps dédié à la procédure de labellisation est facturé à l'entrepreneur. Peu d'intérêt pour les porteurs de projet sur une plateforme dédiée.

4. **Fundovino**

Pas de procédure en interne, mais petite équipe.

5. **Gwenneg**

Quelques actualisations et valorisation du label à mettre en œuvre.

6. **Lendosphere**

Peu de valorisation du label, notamment pas de macaron « plateforme labellisatrice » sur la *home page*.

Pas de procédure mais un seul interlocuteur label sur la plateforme.
Depuis le contrôle, publication d'infos sur le label : https://www.lendosphere.com/infos/agrements-et-securite

7. **Lita.co**

Plus de visibilité du label et des projets labellisés.

8. **Lumo**

Pas de procédure spécifique.

9. **MiiMOSA**

Peu de valorisation et de promotion du label.
Lancement de MiiMOSA Transition : le label aurait plus de place dans ce cadre.

10. **Sowefund**

Bonne procédure. Quelques détails de valorisation du label.

11. **Tudigo**

Attention au respect de la charte graphique du label et à la valorisation du label.
Mieux intégrer la labellisation dans les procédures.

12. **We do good**

Bonnes procédures, bonne remontée des projets labellisés.

13. **WiSEED**

Peu de valorisation du label en interne.

➔ Les membres de l'instance de gouvernance du label sont alignés sur les avis émis par le secrétariat du label concernant le contrôle annuel effectué. Un mailing sera envoyé par le secrétariat du label à chaque plateforme contrôlée afin de lister les points de vigilance. Ce mail sera accompagné en pièce jointe de la grille Excel récapitulant les points observés et d'une circulaire de la part du MTES.

Pourquoi certaines plateformes n'ont toujours pas labellisé de projets ?

Dalendo : changement des conditions de Lemonway = révision du modèle économique et mise en standby du site.
Lendopolis : Pas de demande de la part des clients. Le temps alloué sur la labellisation est une option supplémentaire qui entraîne une facturation supplémentaire.

Autres freins remontés :

- temps de réponse au questionnaire
- peu d'impacts sur la levée de fonds
- temps d'instruction alloué pour les plateformes qui n'est pas rémunéré
- label qui sert les plateformes généralistes pour distinguer un projet d'un autre mais qui fait perdre du temps aux plateformes spécialistes qui ne mettent en ligne que des projets éligibles.

Questions globales soulevées lors des contrôles

- Quelle position lorsque la labellisation fait l'objet d'une facturation plus importante pour le porteur de projet ? **➔ Concernant les frais et le temps d'instruction des projets souhaitant être labellisés, il a été convenu qu'ils pouvaient faire l'objet d'une facturation par la plateforme, sous réserve qu'elle soit précisée dans le devis de manière transparente. | Proposition de modifications du document de procédure en ce sens.**

- Proposition de simplifier les engagements des plateformes concernant la rubrique dédiée au label sur leur site (article 7 de la convention de partenariat) pour proposer le renvoi vers la page dédiée de FPF pour le référentiel et le questionnaire. **➔ Validé par l'instance de gouvernance. | Proposition de modifications de la convention tripartite et précision à ajouter dans le §4 du document de procédures.**

- Procédure : il n'est pas nécessaire que la plateforme développe une procédure internet de labellisation des projets éligibles. Elle peut renvoyer ses salariés – au moment de l'instruction d'un projet – vers le document de procédures rédigé par FPF et le MTES si elle juge cela plus pertinent, plutôt que vers une procédure spécifique au label. **➔ Validé par l'instance de gouvernance. | Proposition de modifications du document de procédures en ce sens.**

- Quelles mesures prendre si une plateforme n'a pas labellisé de projets en 1 an ? **L'instance de gouvernance se reposera cette question lorsque le label aura un peu plus d'ancienneté.**

4. Valorisation / communication sur le label

<u>Suggestions des plateformes</u> :

- Mettre en place des mesures incitatives de types cofinancement/abondement ou bonus participatifs ou autre soutien financier (fiscalité intéressante telle que pour l'ISR)
- Utiliser la force de frappe du MTES en termes de communication, par exemple dans les newsletter grand public « développement durable » …
- Une communication des organismes publics (MTES, Direccte, etc.) sur le label permettrait de mieux informer les différents acteurs sur l'intérêt de celui-ci et apporterait une légitimité supplémentaire pour "évangéliser".
- Diffusion des projets labellisés dans les newsletters des membres de l'instance
- Diffusion des témoignages de porteurs de projet / investisseurs.
- Valorisation du label dans le réseau citoyen ADEME (Guilain regarde avec Lilian)
- Développement du portail du crowdfunding sur le site de FPF avec une valorisation du label

➔ Christophe de Youth in finance propose un plan de communication.

5. Point divers

Revue du référentiel

Guilain de l'ADEME propose un élargissement du référentiel à la thématique reconversion/réhabilitation de terres et d'ajouter la possibilité, pour les porteurs de projets, de valoriser la contribution de leur projet en termes de limitation de l'étalement urbain.

➔ En pièce jointe les propositions de modifications du référentiel. Les membres de l'instance de gouvernance suggèrent de l'intégrer comme sous-catégorie dans « Économie circulaire ».

La complexité du référentiel sur le volet « Bâtiment » est soulignée. Cette partie fera l'objet d'une simplification dans le cadre du label TEEC.

Les membres de l'instance de gouvernance sont invités à rendre leur avis sur les modifications proposées d'ici le 15 avril.

Colloque EnR le 17 avril

Merci de relayer l'invitation dans vos réseaux : https://www.eventbrite.fr/e/billets-colloque-le-financement-participatif-au-service-de-la-transition-energetique-58422104086

Prochaine réunion

Date de la prochaine réunion : **le 20 septembre à 10h.**

Ordre du jour de la troisième réunion de l'instance de gouvernance du label « financement participatif pour la croissance verte »

Ordre du jour

1. Introduction 2
Point d'actualité sur la finance verte par Laurence Monnoyer-Smith 2
- One Planet Summit 2
- Suivi des travaux de la Commission européenne 2
- Labels TEEC et ISR 2

Actualités Financement Participatif France 2
- Enquête sur l'accessibilité locale 2
- Propositions FPF dans le cadre de la loi PACTE 3

2. Point sur le label 3
Etat des lieux 3
Blocages sur la labellisation de projets 4
3. Nouveau membre de l'instance de gouvernance du label 4
Finansol 4
Crédit Coopératif 5
4. Mise à jour du référentiel 5
5. Mise à jour du règlement intérieur 5
6. Procédure de contrôle des plateformes labellisatrices 6
7. Point divers 6
Prochaine réunion 6
Actu PEXE 6

Participants

Ministère de la Transition écologique et solidaire	Laurence Monnoyer Smith et Dorine Laville
Financement Participatif France	SAVEL Stéphanie et Florence de Maupeou
ADEME	Guilain Cals
Institute for Climate Economics	Benoît Leguet
Bpifrance	Guillaume CALI
Le PEXE	JASMIN Florence
Youth in finance	Antoine Gouin
Finansol	Frédéric Fourrier

1. Introduction

Point d'actualité sur la finance verte par Laurence Monnoyer-Smith

- One Planet Summit

Ce mercredi 26 septembre, à New York, le Président fait le point sur les engagements internationaux pris lors du One Planet Summit de décembre 2017. Ces engagements ont été un signal fort de mobilisation de la place financière internationale en faveur d'une finance plus durable avec par exemple le lancement de la Coalition 100+ qui rassemble 225 grands investisseurs institutionnels pour coordonner leurs actions vis-à-vis des 100 entreprises cotées les plus émettrices de gaz à effet de serre ou encore l'engagement de plus de 200 entreprises pour suivre les recommandations du TFCD en matière de reporting climat.

Le prochain OPS se tiendra au printemps 2019 en Afrique.

- Suivi des travaux de la Commission européenne

La Commission Européenne travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action « finance durable ». Ce plan d'action a été annoncé en mars 2018 et fait suite aux préconisations du rapport du HLEG sur la finance durable. Dans le cadre de ce plan d'action, la Commission a publié plusieurs propositions législatives **dont l'élaboration d'une taxonomie**. Cette taxonomie vise à identifier ce qu'est un actif durable et a vocation ensuite à servir de base à l'élargissement de l'écolabel européen aux produits financiers. Le MTES est mobilisé sur le sujet et participe activement aux travaux de la Commission aux côtés de la DG Trésor. Les travaux de la Commission sont divisés en 6 grands champs thématiques (adaptation, lutte contre le changement climatique, préservation de la ressource en eau, économie circulaire, lutte contre la pollution, biodiversité) et leur aboutissement est prévu pour fin 2022. **Le label TEEC, pionnier en matière de « taxonomie verte », sert de référence en termes d'exigence environnementale.** Il y a de nombreuses divergences, l'élaboration de cette taxonomie prendra donc du temps. L'avantage de la France est qu'elle dispose déjà d'une taxonomie exigeante, nous bénéficierons donc d'une classification *a priori* plus large et plus souple au niveau européen.

- Labels TEEC et ISR

Le MTES et le MEF travaillent ensemble pour améliorer l'articulation des labels TEEC et ISR. L'objectif est de rompre avec la logique de silos dans laquelle sont cantonnés ces deux labels. Nous souhaitons travailler sur une meilleure lisibilité des 2 labels, notamment leurs rôles respectifs, et envisageons le développement de synergies, peut-être avec la création d'une instance de dialogue commune, lieu d'échange d'informations et de retours d'expériences. Le MTES souhaite faire des annonces fin novembre au moment du Climate Finance Day. Une articulation avec le label FPCV pourrait être pensée.

Actualités Financement Participatif France

- Enquête sur l'accessibilité locale

Les plateformes EnR membres de FPF ont décidé de mener une enquête car il y a des postures et des idéologies qui diffèrent (échanges douloureux avec la CRE). L'idée est de faire un sondage pour apprécier les motivations des investisseurs et ne pas réduire le financement participatif d'EnR à l'accessibilité locale. L'objectif serait de parler plutôt d'appropriations larges des enjeux environnementaux.
Le SER a indiqué son intérêt.
FPF souhaiterait que le MTES ou le CGDD soit associé et caution de cette étude. FPF souhaite également solliciter l'ADEME, ne serait-ce que pour un aspect moral. Le service « réseau énergies renouvelables » de l'ADEME pourrait être intéressé ; peut-être faudrait-il ne pas opposer plateformes et investissements

citoyens hors plateformes et élargir l'enquête au financement citoyen, plus large que le financement participatif ?

Le devis sollicité par FPF est de l'ordre de 20 à 25 000€. Le MTES pourrait contribuer sous réserve d'une participation des plateformes et des partenaires du projet.

➔ FPF va commencer à travailler sur le CERFA pour une demande de subvention au ministère.

- Propositions FPF dans le cadre de la loi PACTE

FPF a formulé des propositions qui prennent forment dans le cadre de la loi PACTE, notamment l'élargissement des titres intermédiés par les plateformes (titres agricoles et ESS), l'éligibilité des titres intermédiés par les plateformes FP aux investissements de fonds épargne retraite et aux PEA-PME, etc.

2. Point sur le label

Etat des lieux

949 millions d'euros collectés en tout depuis création des plateformes.

22 plateformes labellisatrices :

31 projets labellisés :

Agrilend	0
AkuoCoop	3
Blue bees	0
Dalendo	0
Collecticity	1
Enerfip	1
Feedelios	0
Fundovino	2
Gwenneg	1
Kengo	1
LENDOPOLIS	0
LENDOSPHERE	3
Les Entreprêteurs	0
LITA.co	4
Lumo	4
MiiMOSA	1
Solylend	0
Sowefund	3
Tudigo	3
WE DO GOOD	2
WiSEED	2
Wine funding	0

Blocages sur la labellisation de projets

Nous avons interrogé les plateformes pour comprendre les raisons du si faible nombre de projets labellisés par rapport au nombre de plateformes labellisatrices. Voici les points de blocage identifiés :

- Temps de réponse au questionnaire pour les porteurs de projet
- Temps d'instruction pour les plateformes qui n'est pas rémunéré
- Le label sert les plateformes généralistes, moins les spécialisés dont tous les projets sont éligibles.

Il faudrait penser à des moyens pour valoriser davantage le label.

Les solutions suggérées :

- Laurence Monnoyer-Smith propose d'**organiser un événement à Roquelaure après la Toussaint**. Invitation des plateformes spécialisées pour expliquer en quoi c'est intéressant de s'engager dans un process de labellisation et donner envie aux plateformes. Faire venir les gestionnaires d'actifs et les réseaux de porteurs de projet. Intervention éventuelle du porteur de projet WDG pour témoignage de l'apport du label.
- FPF discute avec Bpifrance pour mettre en place un **portail FPF sur le modèle de tousnosprojets.fr (agrégateur de projets)**, sur lequel les projets labellisés pourraient être identifiables avec le macaron.
- Avec ce qu'il se passe dans **PACTE, c'est un moyen de valoriser le label** (taper aux portes des gestionnaires d'actifs pour capter de l'assurance-vie et de l'épargne-retraite)
- **Rendre plus « sexy » le questionnaire** à destination des porteurs de projet et préciser ce que ça leur apporte.
- Laurence Monnoyer-Smith va voir avec la DIRCOM du MTES pour ajouter le **lien url des projets sur la page dédiée du ministère**.
- Voir quels sont **les retours de porteurs de projet sur le label**. Est-ce qu'un projet labellisé se finance plus vite qu'un projet non labellisé ?
- **Valoriser le label auprès des investisseurs** (explications, engagements concrets, gage sur la traçabilité et la transparence des impacts du projet)
- **Faire un visuel / motion picture** qui puisse expliquer visuellement et rapidement ce qu'est le label FPCV ; traduire la plaquette en anglais ; etc. Le MTES va voir ce qu'il est possible de faire en termes de communication/valorisation.

3. Nouveau membre de l'instance de gouvernance du label

Finansol

Suite à la réunion du 21 mars 2018, les membres de l'instance de gouvernance se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la participation de Finansol à l'instance de gouvernance. Frédéric Fourrier, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire, représentera Finansol dans l'instance.
Finansol gère le label du même nom.
Ils organisent la semaine de la finance solidaire qu'ils utilisent pour valoriser le label. Ils font également beaucoup de communication sur les réseaux sociaux et de relations presse. Il n'y a pas de risque de confusion avec d'autres labels, car Finansol est leader. Ils insistent, dans leur communication, sur la notion de risque liée aux produits financiers solidaires ; c'est un point de vigilance important vis-à-vis des citoyens.

Crédit Coopératif

Valérie Vitton, Directrice Financements et conseils spécialisés, prend le relai pour représenter le Crédit Coopératif au sein de l'instance de gouvernance du label.

4. Mise à jour du référentiel

Nous proposons d'ajuster le référentiel du label « Financement participatif pour la croissance verte » conformément aux modifications faites pour le référentiel du label TEEC.

Pour le label TEEC, la catégorie « bâtiments » a été renforcée pour ouvrir le périmètre du label aux fonds immobiliers. Un certain nombre de critères ont été définis pour mieux préciser la qualification verte d'un bâtiment, avec des différences selon les bâtiments tertiaires et résidentiels, et selon qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou non. Par exemple pour la construction neuve, une certification environnementale est requise, de même qu'une analyse de cycle de vie et une étude thermique.

Des indicateurs biodiversité ont aussi été ajoutés au label TEEC, notamment les dépenses effectives en faveur de la biodiversité ou encore la surface de réhabilitation et de restauration des sols en dehors des obligations réglementaires de la séquence « Eviter, réduire, compenser ».

➔ Nous proposons d'ajuster le référentiel du label « Financement participatif pour la croissance verte » conformément aux modifications faites pour le référentiel du label TEEC. Vous trouverez en PJ une **V2 du référentiel comportant ces modifications pour les valider**. L'objectif est de s'assurer que ces critères sont opérationnels pour les plateformes de financement participatif. De même, il serait judicieux de soumettre le référentiel aux plateformes agricoles pour s'assurer qu'il leur convient ; et l'envoyer au Ministère de l'agriculture (MAAF) en mettant le MTES dans la boucle. Si nécessaire, nous pourrons proposer les évolutions du référentiel côté agriculture au label TEEC.

5. Mise à jour du règlement intérieur

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, nous suggérons d'ajouter une mention à ce titre dans le règlement intérieur (voir pièce jointe).

A ce titre, Finansol signale que :

- LITA.co est adhérente de Finansol et a son portefeuille électronique labellisé Finansol depuis décembre 2017
- La foncière Chênelet et Microfinance Solidaire, projets financés par LITA.co, sont également adhérents de Finansol et ont leurs actions non cotées labellisées Finansol
- Par ailleurs, nous sommes actuellement en discussion avec Solylend pour une adhésion à l'association et ensuite une labellisation de leur portefeuille électronique.

Il est proposé d'**apporter les précisions suivantes** :

- Il serait pertinent de préciser ce qu'est un conflit d'intérêt indirect (partenaire, relation d'affaire, …) et peut-être remplacer le terme par la notion de « conflit d'intérêt économique »
- Faire une déclaration écrite et pas uniquement orale
- Sortir de la salle car la simple présence peut influencer

➔ Frédéric Fourrier envoie le règlement intérieur de Finansol pour que l'on puisse s'en inspirer.

6. Procédure de contrôle des plateformes labellisatrices

Lors de la 2ème réunion de l'instance de gouvernance du label, qui s'est tenue le 21 mars 2018, les membres ont décidé que le contrôle annuel du label devait s'opérer sur l'ensemble des plateformes labellisatrices et non sur les projets labellisés, en s'appuyant sur les documents de procédures internes mis en place par la plateforme.

Dès lors, il a été construit une grille d'évaluation (jointe à l'ordre du jour) afin de mettre en place une méthodologie de contrôle des plateformes labellisatrices. Cette grille d'audit a été approuvé par l'instance de gouvernance du label. L'ADEME a néanmoins suggéré d'ajouter une colonne pour préciser les moyens de vérification. De plus, il faudrait s'assurer que les exclusions sont bien respectées.

La prochaine réunion de l'instance de gouvernance du label fera l'objet d'une revue du contrôle opérée sur la base de cette grille ajustée envoyée en pièce jointe.

7. Point divers

Prochaine réunion

Date de la prochaine réunion : **jeudi 17 janvier 9h30-12h**

Actu PEXE

Le PEXE signale le renouvellement de son outil de référencement (annuaire à destination des investisseurs). Cela peut être l'opportunité d'associer les plateformes et de les inciter à se référencer. Les labels pourraient être affichés sur les projets et expliqués pour les valoriser.

Ordre du jour de la deuxième réunion de l'instance de gouvernance du label « financement participatif pour la croissance verte »

Membres présents :
- Laurence Monnoyer-Smith – MTES
- Stéphanie Savel – FPF
- Marie-Laure Guillerminet et Guilain Cals – ADEME
- Christophe Connille – Youth in finance
- Benoit Leguet – I4CE
- Dorine Laville – MTES
- Maryvonne Phantharangsi – MTES
- Claude Chevalerias – MTES
- Florence de Maupeou - FPF

Membres excusés :
- Patricia Crifo et Nicolas Mottis
- Frédéric Haase – Auxilia
- Erwan Audouit – Crédit Coopératif
- CALI Guillaume et LETHUILLIER Thierry – Bpifrance
- JASMIN Florence et AYNE Guillaume – Le PEXE

Ordre du jour

1. Propos introductif par Laurence Monnoyer-Smith 2
2. Compte-rendu réunion du 12/02/2018 2
3. Nouveaux membres de l'instance de gouvernance du label 3
4. Proposition d'amélioration du dispositif « label FPCV » 3
   Critères de sélection des plateformes labellisatrices 3
   Méthodologie de validation des plateformes labellisatrices 4
   Modalités de surveillance et de contrôle des projets labellisés 4
   Rôle de « guidance » de l'instance de gouvernance 4
   Liste des projets non labellisés 5
   Règles applicables aux contestations 5
5. Evolution du référentiel 5
6. Candidatures plateformes labellisatrices 5
7. Communication 6
8. Prochaine réunion 6

1. Propos introductif par Laurence Monnoyer-Smith

- Lancement officiel du label le 13 décembre dernier au salon World Efficiency au cours duquel les premiers projets labellisés ont été valorisés. Le label a également fait l'objet d'une communication lors d'un déjeuner-débat sur la finance verte organisé en janvier pour les agents du MTES. Ce fut l'occasion pour le public d'interagir directement avec un porteur de projet et une plateforme. Par ailleurs fin janvier, notre label a été évoqué lors d'un atelier / retour d'expérience sur le financement participatif des ENR à la 19ème édition des Assises européennes de la transition énergétique à Genève. Au niveau européen, notre label suscite beaucoup d'intérêt.

- Le label a été lancé depuis peu de temps, et il y a déjà **19 plateformes labellisatrices** et **20 projets labellisés** : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/financement-participatif. Même si les projets labellisés sont divers, près de la moitié d'entre eux concerne le secteur de l'énergie. L'enjeu à venir serait sans doute d'élargir à d'autres sujets et d'associer le financement participatif à d'autres projets tels que ceux inscrits dans les contrats de transition énergétique.

- LMS a remercié FPF pour son implication sur les évènements World Efficiency et le déjeuner-débat, mais également dans son rôle de secrétaire de l'instance de gouvernance.

- Le CGDD a élaboré une plaquette de communication destinée au label. Cet outil de communication, synthétique et utilisable par tous, répond aux attentes exprimées lors de notre première réunion : http://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2017/12/label-financement-participatif_plaquette-pr%C3%A9sentation.pdf. Le CGDD a également élaboré deux logos - pour les plateformes labellisatrices et les projets labellisés.

- Le MTES est satisfait du fonctionnement du label mais reconnait des efforts à faire en termes de communication, notamment pour mieux valoriser les projets labellisés. Il a été convenu de les afficher sur le site du ministère par ordre d'arrivée plutôt que par ordre alphabétique.

2. Compte-rendu réunion du 12/02/2018

Le 12/02/2018, nous avons réuni les plateformes labellisatrices pour une réunion dont les points abordés ont été les suivants :

1. Au 12/02/2018 : 16 plateformes labellisatrices, 16 projets labellisés

2. Rappel sur les outils à disposition des plateformes : plaquette, certificat, questionnaire pour les porteurs de projet, document de procédure, référentiel, règlement d'usage ; et mise en place d'un dossier partagé pour faciliter l'accès aux outils du label. Rappel aux plateformes de leurs obligations concernant la communication sur le label et l'affichage du logo.

3. Quelles possibilités d'amélioration dans la procédure de labellisation des projets ?
   - Création d'un certificat de labellisation type
   - Création d'un formulaire (sur Google form) standardisé pour les rapports d'instruction : https://goo.gl/forms/DxqRkK4A9vd0iwUD2

L'une des plateformes labellisatrices a suggéré de ne pas partager le rapport d'instruction au porteur de projet. **L'instance de gouvernance du label a décidé que le rapport d'instruction devait être transmis au porteur de projet car faisant partie des objectifs de transparence du label. Le rapport d'instruction doit être signé par le représentant de la plateforme.**

4. Mise en avant des projets (450 vues sur la page du site MTES) : il a été discuté la possibilité d'afficher les projets labellisés sur le site de FPF (projet de site didactique) pour plus de visibilité et que la page du MTES renvoie sur cette page FPF.

5. Présentation des contrats de transition écologique et des synergies possibles avec les plateformes labellisatrices par Pascal Berteaud, coordonnateur général des contrats de transition écologique au MTES.

3. Nouveaux membres de l'instance de gouvernance du label

Il a été proposé l'entrée dans l'instance de gouvernance du label de :

- **Ministère de l'économie et des finances – DG Trésor**

L'instance de gouvernance y est favorable.

- **Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)**

Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État (MTES) est compétent sur les questions relatives au nucléaire ; tandis que Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État (MTES) est compétente sur les questions relatives à la finance verte.
La DGEC a signalé ne pas avoir le temps de participer à l'instance de gouvernance du label. Ils ont néanmoins émis le souhait de recevoir les comptes-rendus de nos réunions.
L'instance de gouvernance du label est d'accord pour associer la DGEC au maximum et lui fournir les comptes-rendus relatifs au label.

- **Finansol**

Il a été proposé par l'instance de gouvernance que Finansol rejoigne l'instance de gouvernance du label.

4. Proposition d'amélioration du dispositif « label FPCV »

Critères de sélection des plateformes labellisatrices

Trois critères sont regardés :

1. Plateformes membres de FPF et réglementée
2. Critères d'exclusion
3. Qualification des personnels des plateformes intervenant dans le cadre du label

Proposition I4CE : Dans le questionnaire à destination des plateformes candidates, la formulation « Merci d'apporter quelques précisions sur les personne(s) qualifiée(s) à instruire les dossiers (nom, CV, formation…) » pourrait être renforcée. Nous suggérons de demander à la plateforme d'expliciter la procédure mise en place pour sélectionner des personnes compétentes sur le sujet et indépendantes tel que spécifié dans le document de procédures du label au point I.3.

➔ L'instance de gouvernance a approuvé la demande de complément d'information concernant les personnes désignées par la plateforme pour l'octroi du label. Les plateformes candidates devront notamment préciser comment la personne a été désignée, et par qui.

Méthodologie de validation des plateformes labellisatrices

Clarifier le calendrier des réunions de prise de décision de l'octroi de la capacité de labellisation d'une plateforme et du délai de réponse donnée aux plateformes candidates. A ce jour, les candidatures des plateformes ont été envoyées par mail à l'instance de gouvernance avec un délai de réponse d'une semaine et demi.

➔ L'instance de gouvernance du label a validé la méthodologie de validation des plateformes candidates, à savoir, un envoi par mail au fil de l'eau des candidatures reçues, avec un délai de réponse dans un délai de 2 semaines. La validation d'une candidature doit réunir un quorum. Une absence de réponse n'est pas comptabilisée.

Modalités de surveillance et de contrôle des projets labellisés

Proposition I4CE : Nous souhaitons clarifier l'objet des contrôles opérés par FPF et MTES ainsi que le rôle de l'instance de gouvernance pour ces contrôles. Pour s'assurer du bon fonctionnement du label, les procédures de contrôle du label doivent porter sur la capacité des plateformes à honorer les obligations de la convention et les moyens mis en place pour répondre à cet objectif, et non sur les projets eux-mêmes. Le contrôle devra donc se faire sur la façon dont ont été labellisés les projets et la procédure mise en place par la plateforme pour assurer une bonne lecture du référentiel et l'application du label, et non sur les projets directement. Le paragraphe III.2 du document de procédures du label doit être plus précis sur l'objet des contrôles opérés par FPF et le MTES.

L'instance de gouvernance du label a estimé ne pas avoir à vérifier les projets labellisés. La 1ère chose à faire dans le contrôle est de savoir comment fonctionne la plateforme ; regarder les projets c'est le dernier échelon de contrôle.

Il a été convenu d'un contrôle annuel de l'ensemble des plateformes labellisatrices qui s'appuierait sur les documents de procédures internes mis en place par la plateforme. Les années suivantes, les plateformes devront envoyer les modifications apportées aux documents de procédure le cas échéant.

Rôle de « guidance » de l'instance de gouvernance

Il existe une certaine zone grise entre la non-conformité mineure (e.g. Conformité quasi-totale avec l'exigence, mais une légère différence a été détectée) et majeure (e.g. Seule une faible proportion de l'exigence est respectée) qui peut amener un certain questionnement de la part de la plateforme.

Proposition I4CE : La possibilité de poser des questions au secrétariat de l'instance de gouvernance pourrait être donnée aux plateformes labellistarices.

Remarque FPF : Cette précision ne nous semble pas nécessaire étant donné qu'il est précisé dans la convention tripartite (MTES, FPF, plateforme) à l'article 6 concernant l'interprétation du label : « Les questions d'interprétation du référentiel doivent être transmises par la plateforme labellisatrice à FPF France à l'adresse suivante : labelFPCV@financeparticipative.org. FPF transmet à la plateforme labellisatrice ses réponses aux questions d'interprétation du référentiel, dans un délai maximal de deux

mois. Les réponses sont préalablement validées par l'instance de gouvernance du label. La plateforme labellisatrice transmet sans délai à FPF, tout désaccord signalé par écrit d'un porteur de projet avec l'interprétation qui lui aura été communiquée. »

Il a été convenu d'ajouter cette précision dans le document de procédures.

Liste des projets non labellisés

Proposition I4CE : Une liste des projets refusés doit être tenue par FPF et mise à disposition des plateformes labellisatrices afin de s'assurer qu'elles n'instruisent pas un projet déjà rejeté par ailleurs.

Remarque FPF : Un dossier a été partagé avec l'ensemble des plateformes labellisatrices dans lequel une Google sheet recense les projets labellisés et refusés (aucun à ce stade). Cependant, la pratique montre que en général, les plateformes proposent le label aux projets qui leur semblent répondre aux critères, ce n'est pas le porteur de projet qui demande le label.

Lors du contrôle annuel, il faudra vérifier s'il y a eu des projets refusés. Il faudra également se comprendre pourquoi des projets n'ont pas souhaité recevoir le label si cela a été le cas.

Règles applicables aux contestations

Proposition I4CE : La phrase du II.2.i) « Dans le cas où le porteur de projet serait en désaccord avec cette interprétation, il pourra le signaler par écrit à la plateforme » porte à confusion puisqu'il n'existe pas de recours possible en cas de contestation sur la décision d'une plateforme. Nous suggérons de la supprimer ou d'expliciter la volonté du MTES et de FPF sur ce sujet.

L'instance de gouvernance est d'accord pour supprimer cette incohérence.

5. Evolution du référentiel

Le référentiel du label FPCV est proche de celui du label TEEC. C'est pourquoi le MTES a proposé que tout ce qui est acté sur les évolutions du référentiel du label TEEC sera proposé à l'instance de gouvernance pour faire évoluer en parallèle le référentiel du label FPCV. De la même manière, si des propositions d'évolution sont suggérées pour le label FPCV, elles seront proposées également au label TEEC.

En termes de procédures pour faire évoluer le référentiel, un mail est envoyé à l'instance de gouvernance avec un délai de deux semaines pour valider le(s) changement(s) proposé(s). Si l'instance de gouvernance rencontre des points de blocage, ceux-ci seront expliqués lors de la prochaine réunion de l'instance.

6. Candidatures plateformes labellisatrices

- **Les Entreprêteurs**

L'instance de gouvernance a émis un **avis favorable**. La plateforme Les Entreprêteurs devra néanmoins se mettre en conformité dans un délai de 6 mois en donnant la possibilité aux prêteurs de pouvoir échanger avec l'emprunteur.

- **Fundovino**

L'instance de gouvernance a émis un **avis favorable.**

- Les conventions des plateformes Feedelios, Solylend et Wine Funding ont été signées.

Le MTES a alerté le secrétariat du label sur la qualité des scans des conventions de partenariats. Un formulaire PDF doit être proposé.

7. Communication

Quels sont les évènements à venir qui pourraient être l'occasion de valoriser le label ?

Des événements qui pourraient être portés par le MTES et FPF :

- **Semaine du DD** (30 mai au 5 juin 2018) ➔ CrowdTuesday ?
- **Semaine de la finance responsable** (du 27 septembre au 4 octobre 2018)

Il a été suggéré de s'inscrire à ***Finance for tomorrow*** (émanation de Paris EUROPLACE)

Enerplan propose une formation du financement citoyen ➔ voir comment FPF pourrait contribuer.

Le **pôle FINANCE INNOVATION** pourrait être sollicité pour communiquer sur le label et relayer les initiatives.

Youth in finance propose des formations pour être business angel ➔ interview et lien vers une page mise à jour dans le magazine + communication sur les réseaux sociaux.

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion de l'instance de gouvernance du label « Financement participatif pour la croissance verte » se tiendra le **mercredi 26 septembre à 9h30**, au MTES (Tour Sequoia – La Défense).

25/10/2017

Compte rendu de la première réunion de l'instance de gouvernance du label « financement participatif pour la croissance verte »

Les membres de l'instance de gouvernance du label « Financement participatif pour la croissance verte » se sont réunis le 25 octobre de 9h30 à 12h30 au Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), salle 23 A, tour Séquoia.

L'instance de gouvernance a été présidée par Mme Laurence Monnoyer-Smith, en qualité de commissaire générale au développement durable.

Participants :

- Laurence Monnoyer Smith – MTES (avec droit de vote)
- Stéphanie Savel – FPF (avec droit de vote FPF + délégation de vote de Jérôme Henry – Crédit coopératif)
- Xavier Bonnet – MTES
- Anne Guillou – MTES
- Stéphane Hocquet – MTES
- Claude Chevalérias – MTES
- Maryvonne Phantharangsi – MTES
- Florence de Maupeou – FPF
- Marie-Laure Guillerminet – ADEME (avec droit de vote)
- Benoit Leguet – I4CE (avec droit de vote)
- Cécile Bordier – I4CE
- Guillaume Cali – Bpifrance (avec droit de vote)
- Frédéric Haas – Auxilia (avec droit de vote)
- Florence Jasmin – Le PEXE (avec droit de vote)
- Christophe Connille – Youth in finance (avec droit de vote)
- Frédéric Dembak – Youth in finance

Parmi les 11 membres qui composent l'instance de gouvernance, 8 étaient présents et 1 représenté : Jérôme Henry du Crédit coopératif. Le quorum a été atteint avec plus de 50 % des membres présents ou représentés. La présidente a donc déclaré l'ouverture de la première séance de l'instance de gouvernance régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer.

Ordre du jour :

- tour de table et présentation des membres de l'instance de gouvernance ;
- présentation du label : contexte, objectifs et fonctionnement du label, rôle de l'instance de gouvernance, événement le 13/12 dans le cadre de World Efficiency ;
- adoption du règlement intérieur (envoyé en amont de la réunion) ;
- présentation des plateformes candidates pour être plateformes labellisatrices et avis du secrétariat du label ;

- vote des membres de l'instance de gouvernance sur les dossiers des plateformes candidates à un droit à labellisation des projets ;
- date de la prochaine réunion.

1. Introduction/ Rappel du contexte

Contexte

Après un tour de table des participants à la réunion, Mme Laurence Monnoyer-Smith a rappelé le contexte de la mise en place du label « Financement participatif pour la croissance verte » :

- label attendu depuis longtemps par les acteurs de la finance verte qui, lors de la création du label TEEC, avaient fait part de leur souhait de bénéficier du même dispositif, mais adapté aux projets de crowdfunding ;
- signature durant l'été de la convention entre le MTES et FPF qui permet de passer à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Mme Stéphanie Savel, présidente de Financement Participatif France a insisté sur le succès et l'attente de ce label avec 16 candidatures de plateformes reçues.

Objectif du label

Le label « Financement participatif pour la croissance verte » poursuit trois grands objectifs :

- valoriser le financement participatif pour les projets œuvrant en faveur de la transition énergétique et écologique ;
- garantir la transparence du projet (implication des citoyens, suivi du projet sur la durée…) ;
- apporter des informations sur la qualité environnementale du projet.

2. L'instance de gouvernance du label

Composition de l'instance de gouvernance

L'instance de gouvernance est composée de 11 membres titulaires. Chaque membre, à l'exception du crédit coopératif pour lequel la décision est en attente, a désigné un suppléant.

	Structure			Réunion 1- 25/10/2017
		Titulaire	Suppléant	Présent ou représenté
1	Ministère de la Transition écologique et solidaire	Monnoyer-Smith Laurence	Xavier Bonnet	Oui
2	Financement Participatif France	Savel Stéphanie		Oui
3	ADEME	Guillermet Marie-Laure	Jolivet Patrick	Oui
4	Institute for Climate Economics	Leguet Benoit	Bordier Cécile	Oui
5	Bpifrance	Lethuillier Thierry	Cali Guillaume	Oui
6	Crédit Coopératif	Henry Jérôme		Délégation de pouvoir à Stéphanie Savel
7	Auxilia	Haas Frédéric	Valluis Caroline	Oui
8	Les EcoMaires	Geoffroy Guy	Lelièvre Maud	Non
9	Le PEXE	Jasmin Florence	Ayne Guillaume	Oui
10	**Personnalité qualifiée**	Crifo Patricia	Mottis Nicolas	Non
11	Youth in finance	Connille Christophe	Dembak Frédéric	Oui

Rôle de l'instance de gouvernance :

L'instance de gouvernance présidée par le MTES prend les décisions relatives à l'octroi ou au retrait du droit à labelliser, aux contestations portant sur des projets labellisés, aux dysfonctionnements dans la procédure de labellisation, aux évolutions du référentiel du label. FPF en assure le secrétariat (préparation des réunions, élaboration des comptes-rendus). Le MTES et FPF désignent d'un commun accord les membres de cette instance qui représentent des parties prenantes concernées.

Quelles autres parties-prenantes ?

Comme précisé dans le règlement intérieur, l'instance de gouvernance du label peut être composée de 10 à 14 personnes.
Des suggestions ont été formulées par les membres présents :

- un média spécialisé type Novethic ou Green Univers ➔ La majorité des membres n'est pas favorable pour ne pas privilégier un média plutôt qu'un autre.
- structure ayant un poids plus européen voire international ➔ Climate KIC par exemple.
- association d'épargnants
- l'association France Nature Environnement ou la Fédération Nicolas Hulot
- forum de l'investissement responsable
- finance for tomorrow

➔ **Les membres de l'instance de gouvernance du label sont invités à faire remonter leurs suggestions, contacts et motivations au MTES et à FPF. Un vote aura lieu sur l'ajout de nouveaux membres lors de la prochaine réunion de l'instance.**

3. Fonctionnement du label

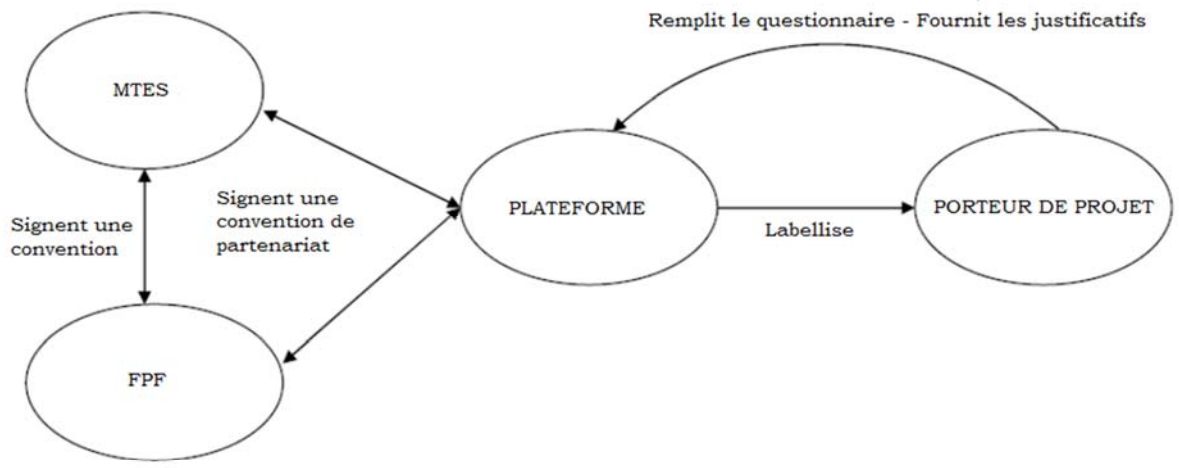

GOUVERNANCE

L'instance de gouvernance présidée par le MTES prend les décisions relatives à l'octroi ou au retrait du droit à labelliser, aux contestations portant sur des projets labellisés, aux dysfonctionnements dans la procédure de labellisation, aux évolutions du référentiel du label.
FPF en assure le secrétariat (préparation des réunions, élaboration des comptes rendus). Le MTES et FPF désignent d'un commun accord les membres de cette instance qui représentent des parties prenantes concernées.

Etapes de la labellisation

3 grandes étapes structurent le dispositif :

1. Les plateformes qui souhaitent devenir plateformes labellisatrices complètent le formulaire en ligne : http://financeparticipative.org/formulaire-label-croissance-verte/. FPF étudie les réponses aux questionnaires et soumet un avis à l'instance de gouvernance chargée de se prononcer (par vote) sur l'octroi ou non du droit à labelliser **(objet de la réunion d'aujourd'hui).**
2. Les plateformes labellisatrices signent une convention avec FPF et le MTES qui publient la liste des plateformes labellisatrices sur leur site. Tout porteur de projet peut ensuite s'adresser à ces plateformes s'il souhaite obtenir la labellisation pour son projet et compléter un questionnaire.
3. La plateforme labellisatrice instruit le projet au regard du référentiel et du document de procédures afin de se prononcer.

Contrôle de la bonne application des procédures

Des contrôles sont opérés par FPF sur les projets labellisés par les plateformes : FPF procède à un contrôle aléatoire et inopiné d'au moins 5 % des projets ayant obtenu le label avec un minimum de 5 projets par an, puis rend un avis à l'instance de gouvernance du label. Si lors de ce contrôle, des dysfonctionnements sont relevés sur les modalités d'instruction et de gestion des projets labellisés par les plateformes, celles-ci peuvent se voir retirer leur droit à labelliser (après envoi d'une lettre recommandée avec AR valant mise en demeure de se conformer aux obligations restée infructueuse).

➔ **Les membres de l'instance ont décidé que la convention de partenariat tripartite (MTES-FPF-plateforme) s'établirait sur 1 an, renouvelable deux fois par tacite reconduction**, de manière à ce que la convention puisse prendre fin si aucun projet n'a été labellisé par la plateforme en 1 an.
➔ La convention de partenariat tripartite va **préciser les règles d'usage du label** et de l'affichage du logo.

4. Communication autour du label

Les membres de l'instance de gouvernance ont émis plusieurs interrogations sur la communication autour du label.

Il a été précisé que :

- après signature des conventions, un communiqué de presse sera envoyé sur le nombre de plateformes ayant le droit à labelliser des projets ;
- des plateformes labellisatrices et des premiers projets labellisés seront valorisés au salon World Efficiency le 13 décembre, lors d'un évènement consacré au financement participatif (voir encart) ;
- la communication sur le label passera aussi par les plateformes et les membres de l'instance de gouvernance.

Afin de coordonner les actions de communication des membres du label, et de manière générale pour faciliter les interactions au sein de l'instance de gouvernance, il a été suggéré de mettre en place:

- un **plan de communication (avec notamment un document identique à celui réalisé sur le label TEEC)** ;
- une **mailing liste** pour les membres de l'instance de gouvernance du label : gouvernanceLabelFPCV@financeparticipative.org

Liste des contacts mails :

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :
laurence.monnoyer-smith@developpement-durable.gouv.fr
xavier.bonnet@developpement-durable.gouv.fr
stephanie.savel@financeparticipative.org
marie-laure.guillerminet@ademe.fr
benoit.leguet@i4ce.org
thierry.lethuillier@bpifrance.fr
jerome.henry@credit-cooperatif.coop
frederic.haas@auxilia-conseil.com
contact@ecomaires.com
fjasmin@pexe.fr
patricia.crifo@polytechnique.edu
patricia.crifo@parisnanterre.fr
christophe.connille@youthinfinance.com
patrick.jolivet@ademe.fr
cecile.bordier@i4ce.org
Guillaume.cali@bpifrance.fr
caroline.valluis@auxilia-conseil.com
maud.lelievre@ecomaires.com
gayne@pexe.fr
nicolas.mottis@polytechnique.edu
f.dembak@youthinfinance.com

SECRETARIAT ET ASSIMILES :
florence.demaupeou@financeparticipative.org
claude.chevalerias@developpement-durable.gouv.fr
dorine.laville@developpement-durable.gouv.fr
Anne.Guillou@developpement-durable.gouv.fr
Stephane.Hocquet@developpement-durable.gouv.fr

- la création d'un **compte twitter** par le MTES (sur le modèle du compte twitter du label TEEC)
- la création d'un **groupe LinkedIn** avec partage de l'administration avec les membres de l'instance de gouvernance https://www.linkedin.com/groups/12072689 Youth in finance a proposé son aide et d'être modérateur.

Stéphanie Savel a également averti sur l'importance de **communiquer auprès des régulateurs**.

Par ailleurs, Laurence Monnoyer-Smith a suggéré l'organisation d'une **réunion au 1er semestre 2018** avec les plateformes labellisatrices pour échanger sur le label, les suggestions d'évolutions et de partage des bonnes pratiques.

Enfin, il a été décidé de créer un signe distinctif pour les plateformes labellisatrices (Visuel distinct ou logo) de manière à ce qu'elles puissent communiquer sur le droit qui leur sera octroyé de labelliser des projets. Ce signe distinctif apparaîtra en home page. Il sera distinct du logo du label d'État uniquement utilisé pour les projets labellisés, ceci pour les distinguer des autres projets de la plateforme n'œuvrant pas pour la transition énergétique et écologique.
Le FPF et le MTES doivent faire une proposition de visuel « plateforme labellisatrice » rapidement.
La présidente a alerté sur le risque de confusion entre le logo pour les plateformes labellisatrices et le logo destiné aux projets labellisés.

5. Règlement intérieur

Le règlement intérieur décrit le rôle de l'instance de gouvernance et notamment les modalités de vote : majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Il a été envoyé aux membres en amont de la réunion.

Première résolution : adoption du règlement intérieur
Après en avoir délibéré la présidente soumet au vote l'approbation du règlement intérieur du label.
La résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

6. Candidatures des plateformes

Deuxième résolution : vote concernant l'octroi ou non du droit à labelliser

Sur les 16 candidatures reçues, 2 ont reçu un avis défavorable, 3 ont reçu un avis favorable sous condition, 11 ont reçu un avis favorable.

Les candidatures et avis du secrétariat du label et des membres de l'instance de gouvernance sont récapitulés dans le document en annexe.

1. **AkuoCoop** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance sous réserve d'une clarification concernant le traitement des projets et l'absence de conflit d'intérêt au regard des projets d'Akuo Energy.
2. **Bluebees** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.
3. **Collecticity** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé par l'instance de gouvernance sous réserve de l'apport de précisions concernant le dispositif d'expertise des projets labellisés. Point de vigilance la première année, cette plateforme est portée par les collectivités. Cette plateforme sera contrôlée la première année.
   3 votes contre, 1 abstention, 5 votes pour.
4. **Dalendo** : l'octroi du droit à labelliser est rejeté à l'unanimité par l'instance de gouvernance car la plateforme ne respecte pas la condition d'éligibilité "membre de FPF".
5. **Enerfip** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé par l'instance de gouvernance.
6. **Feedelios** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé par l'instance de gouvernance sous réserve de l'apport de précisions concernant le dispositif d'expertise des projets labellisés.
   1 vote contre, 2 abstentions.
7. **Fundovino** : l'octroi du droit à labelliser est rejeté par l'instance de gouvernance car la plateforme n'est pas immatriculée sur le registre de l'ORIAS.
8. **Kengo.bzh** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé par l'instance de gouvernance.
   1 vote contre.
9. **Lendopolis** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.
10. **Lendosphere** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé par l'instance de gouvernance.
11. **LITA.co** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.
12. **Lumo** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.
13. **MiiMOSA** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé par l'instance de gouvernance.
    1 abstention.
14. **Tudigo** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.
15. **Wedogood** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.
16. **WiSEED** : l'octroi du droit à labelliser est approuvé à l'unanimité par l'instance de gouvernance.

Lorsqu'une réserve actée par l'instance de gouvernance est levée hors réunion de l'instance, cette dernière peut valider cette levée de réserve par vote électronique (mailing liste).

7. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion de l'instance de gouvernance du label a été fixée le **mercredi 21 mars 2018, de 9h30 à 12h30** au Ministère de la Transition écologique et solidaire (Tour Séquoia – La Défense).

Candidature *18/09/2017*

AkuoCoop

Identification plateforme

Dirigeant	QUIRET Simon	Contact :
Site web	www.akuocoop.com	QUIRET Simon
Date lancement	22/03/2017	Président
Instruments de financement	Prêt avec intérêt	simon.quiret@akuoenergy.com
		06 61 40 75 69
ORIAS	IFP n°16005779	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Akuo Energy est le premier producteur indépendant français d'énergie renouvelable. AkuoCoop Bénéficie de l'expertise technique et du savoir-faire des équipes d'Akuo Energy; et d'un Comité d'Investissement indépendant : https://www.akuocoop.com/fr/selection-projets. AkuoCoop est présidée par Simon Quiret.
Motivations	Car nous souhaitons nous differencier par la qualité des projets mis en ligne (pas de projets en developpement) et par la transparence de l'information donnée sur les projets en ligne.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	AkuoCoop est la plateforme de financement participatif d'Akuo Energy, premier producteur indépendant français d'énergie renouvelable. Les projets présentés sur la plateforme sont ceux d'Akuo Energy (mais pas exclusivement). AkuoCoop respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. Elle met à disposition des investisseurs un outil d'estimation de l'épargne pouvant être investie, une page de statistiques, etc.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable sous réserve
Commentaires	L'instance de gouvernance du label est favorable à l'octroi du droit à labelliser sous réserve de préciser la méthode de gouvernance et d'expertise des projets. L'instance souhaite s'assurer de l'absence de conflit d'intérêt par rapport à l'ensemble des projets qui peuvent s'adresser à AkuoCoop.

Candidature *02/10/2017*

Blue bees

Identification plateforme

Dirigeant	PAILLAT Emmanuelle	Contact :
Site web	www.bluebees.fr	PAILLAT Emmanuelle
Date lancement	01/01/2014	Directrice
Instruments de financement	Don sans contrepartie	emmanuelle@bluebees.fr
	Don avec contrepartie / Préachat	06 61 71 60 37
	Prêt avec intérêt	
ORIAS	IFP n°14006337	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié : Oui

Emmanuelle Paillat :
> 2008 - Janv. 2014
- Consultante manager en DD, Carbone 4 : Compta Carbone ; Réalisation du Bilan Carbone d'organisations dans les secteurs Industrie et Services ; Elaboration plan d'actions : conduite de brainstorming et calcul de rentabilité €/CO2; Création de l'indicateur ECO2Climat présenté au journal télévisé TF1 (http://lci.tf1.fr/eco-climat) ;
- Finance responsable : Analyse de la politique ESG d'un fonds d'investissement
- Accompagnement de démarche biodiversité; Communication et formation
- Développement commercial - Réponse aux AO, démarche proactive, recherche de partenariats - Principaux clients : AFD, Canal Plus, Chanel, Ecofolio, EDF, Hachette, Havas, Orange, TF1, Veolia
> 2007 - 2008 Resp de la compta environnementale, Nature et Découvertes

Motivations : Blue Bees est la plateforme dédiée à l'agroécologie et l'alimentation durable. Blue Bees est en train de monter un club de financeurs sur la transition écologique. Il est important que Blue Bees obtienne ce label pour légitimer son action : financer des projets à impacts positifs pour l'homme et l'environnement, et accroitre sa notoriété.

Avis FPF

Avis FPF : favorable

Commentaires FPF : Blue Bees est membre fondateur de FPF. Plateforme "militante" dédiée aux projets d'agriculture et d'alimentation écologiques en Afrique, Asie, Amérique du Sud et France. Elle sélectionne des projets écologiques, viables économiquement, source d'emplois et de liens sociaux sur les territoires. Les actionnaires de BluBees sont le Groupe SOS et Nature et découvertes. Blue Bees compte 2 ETP. Emmanuelle Paillat dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour analyser les projets dans le cadre du label. Elle est appuyée par un comité de sélection.
Blue Bees respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut IFP), de non-

Vote instance de gouvernance

Date : 25/10/2017

Avis Instance : favorable

Commentaires : Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité

Candidature *15/10/2017*

Collecticity

Identification plateforme

Dirigeant	QUISTREBERT Julien	Contact :
Site web	www.collecticity.fr	QUISTREBERT Julien
Date lancement	01/09/2016	Président
Instruments de financement	Don sans contrepartie	j.quistrebert@collecticity.fr
	Don avec contrepartie / Préachat	06 16 17 73 99
	Prêt sans intérêt	
	Prêt avec intérêt	
ORIAS	IFP n°15003764	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Julien Quistrebert, le président de Collecticity, sera en charge dans un comité d'octroyer le label "croissance verte".
Motivations	Une part importante des collectivités souhaitent porter des projets liés aux énergies renouvelables et la croissance verte en générale. D'ailleurs, nous avons financé plusieurs projets sur la plateforme sur cette thématique.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Plateforme dédiée aux projets portés par les collectivités. Collecticity respecte les conditions d'éligibilité en termes d'adhésion FPF, de réglementation (statut CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. Dans le cadre de la labellisation des projets verts, il serait sans doute souhaitable que Collecticity soit accompagné d'un expert EnR pour analyser les dossiers.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable sous réserve
Commentaires	La candidature de Collecticity a fait l'objet de débats car la plateforme ne semble pas disposer d'expertise en interne. Il a été proposé de voter "non dans l'attente d'une preuve d'expertise" ou "oui sous réserve d'une précision sur le dispositif d'expertise des projets." Les membres ont adoptés la 2ème option "oui sous réserve" à 5 voix pour, 3 contre et 1 absention. Mettre en œuvre un dispositif d'expertise pour les projets labellisés Par ailleurs, l'instance de gouvernance précisera à la plateforme que leurs projets labellisés seront contrôlés dans l'année à venir.

Candidature *15/10/2017*

DALENDO

Identification plateforme

Dirigeant	CYPRIA Michael
Site web	www.dalendo.com
Date lancement	01/07/2017
Instruments de financement	Don sans contrepartie
	Don avec contrepartie / Préachat
	Prêt sans intérêt
	Prêt avec intérêt
ORIAS	IFP n°17003039

Contact :
CYPRIA Michael
Fondateur
contact@dalendo.com
06 96 25 50 10

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Non
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui

Valérie LARIFLA a des compétences pour l'étude de projets complexes, pour l'étude de considérations environnementales, de la demande en énergie.
Son approche à la fois systémique et structurante alliée à sa longue expérience technique nous permettront de mieux discuter avec les acteurs institutionnels de la transition énergétique dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe,...)

Motivations	Voici de manière concrète les chantiers de notre intervention quant à notamment la transition énergétique en Martinique (Guadeloupe,...) - La collectivité territoriale de Martinique nourrit l'objectif ambitieux de réduction de 25% de la consommation d'énergie en 2020 par rapport au scénario de référence. - Bâtiments : la mise en place du crédit d'impôt de 30% depuis hier sur l'installation de chauffe-eau solaires et l'isolation des toitures ; la mise en place des « premières plates-formes de rénovation énergétique, qui apporteront une aide technique et des solutions de financement aux particuliers pour les travaux de performances énergétiques des logements » . -Transports : développement des bornes de charge des véhicules électriques (avec adaptation aux zones insulaires) ; possibilité depuis la 1er août 2014 de financer des actions d'économie d'énergie et de stockage grâce à la CSPE (contribution au service public de l'électricité), par exemple les ampoules à très basse consommation ou des dispositifs d'économie d'eau chaude. - Mix énergétique : diversification par le solaire (lancement d'un appel d'offres pour les puissances supérieures à 100 kilowatts crête), la géothermie (plusieurs projets en cours), la biomasse (projet bagasse-biomasse), l'éolien, l'énergie thermique des mers et la valorisation énergétique des déchets. - Électricité renouvelable : développer la vraie autoconsommation et autoproduction , pour que l'énergie intermittente puisse être consommée sur place à l'échelle d'un bâtiment ou d'un quartier ; démarche « territoire à énergie positive pour la croissance verte » : il s'agit de mettre en place une approche intégrée de tous les enjeux essentiels de la transition énergétique et écologique en termes de performance énergétique, mobilité propre, maîtrise de la consommation et préservation de la qualité de l'eau, amélioration de la qualité de l'air, etc.

Avis FPF

Avis FPF	défavorable
Commentaires FPF	Plateforme de don pour les projets Outre-Mer didactique et réglementée. Mais la plateforme n'est pas membre de FPF.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	défavorable
Commentaires	La plateforme ne respecte pas la condition d'éligibilité "membre de FPF". Elle est invité à soumettre à nouveau sa candidature une fois ayant adhéré à FPF.

Candidature *03/10/2017*

Enerfip

Identification plateforme

Dirigeant	HOSTACHE Julien
Site web	https://enerfip.fr/
Date lancement	30/07/2015
Instruments de financement	Prêt avec intérêt Minibons Prêt en obligations Investissement en capital
ORIAS	IFP et CIP n°15003274

Contact :
JAMME Sébastien
Directeur financier
sebastien@enerfip.fr
06 69 53 55 02

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Leo Lemordant, ingenieur centrale Lyon, Licence d'économie-gestion, these de doctorat en climatologie
Motivations	Pour mettre en avant des projets a impact environnemental fortement positif sur notre plateforme.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Plateforme dédiée à la transition énergétique : pédagogie sur les énergie renouvelables, équipe compétente ayant une expertise sur les questions EnR. Enerfip respecte les conditions d'éligibilité en termes d'adhésion FPF, de réglementation (statut IFP et CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

Candidature *13/10/2017*

FEEDELIOS

Identification plateforme

Dirigeant	LANTIN Daniel	Contact :
Site web	www.feedelios.com	LANTIN Daniel
Date lancement	24/12/2014	PDG
Instruments de financement	Investissement en capital	d.lantin@feedelios.com
	Minibons	06 90 35 71 57
ORIAS	CIP n°15000848	

Eligibilité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Daniel LANTIN : Doctorat en Econométrie, Prévision et Prospective Economique, IEP PARIS Maitre de conférences au CFPB ; Ancien banquier
Motivations	Pour valoriser et mieux financer les entreprises engagées dans une démarche de développement durable. Nous avons déjà financé une entreprise dans ce secteur, la société NUM SMO TECHNOLOGIES qui propose une source d'énergie nouvelle, alternative, non nucléaire et qui réduit l'empreinte CO2 (en piégeant le carbone d'origine fossile) et la quantité sans cesse croissante de déchets. Un site de démonstration grandeur nature a été installé dans le cadre de l'évènement COP22 à Marrakech en fin 2016 et l'entreprise a été choisie comme l'un des cinq recycleurs officiels des déchets de l'évènement. L'investissement a servi à transformer le site de démonstration en un premier site préindustriel qui permettra de valider le procédé SMO sur 12 mois en conditions réelles d'exploitation. Autres projets potentiellement éligibles en instruction

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Feedelios est dédiée aux entreprises des Outre-Mer. Les dossiers sont analysés par un Comité de sélection composé de Daniel LANTIN, Charles THENOZ et Loïc de KERVILER et les responsables de dossiers salariés. Dans le cadre de la labellisation des projets verts, il serait souhaitable que Feedelios ajoute à son comité des experts. Feedelios respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. Des indicateurs de performance pourraient être affichés

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable sous condition
Commentaires	La candidature de Feedelios ne fait pas l'unanimité car la plateforme finance à ce jour peu de projets liées à la croissance verte et ne dispose pas d'experts pour évaluer les projets au regard du référentiel. Les membres émettent une condition suspensive : la plateforme pourra octroyer le label sous réserve de prouver sa capacité à s'entourer d'experts, cette décision a prise à la majorité (1vote contre, 2 abstensions). Par ailleurs, les membres de l'instance rappellent que dans le cas où aucun projet ne serait labellisé dans un délai de 1 an, l'octoir à labelliser pourra être retiré.

Candidature *14/10/2017*

Fundovino

Identification plateforme

Dirigeant	GUERARD Jean-Christophe	Contact :
Site web	www.fundovino.com	GUERARD Jean-Christophe
Date lancement	29/10/2014	Gérant
Instruments de financement	Don avec contrepartie / Préachat	jean-christophe@fundovino.com
		06 08 93 54 14
ORIAS	demande en cours car CIP en cours	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Jean-Christophe GUERARD, gérant : - Sensibilité au Développement Durable depuis 25 ans - Premier Prix de l'Agence Bancaire Verte en 2009, - Formation Earthwatch à Oxford en 2010, - Construction d'une maison Bioclimatique en 2012, Le Projet Fundovino depuis 2015 accompagne les viticulteurs vers une exploitation plus écologique de la terre: label Bio, culture en biodynamie, vin sans souffre, plantation de cépages rares ou disparus...
Motivations	Ce label devrait faciliter l'identification des projets favorables à l'environnement pour les investisseurs particuliers. Les viticulteurs ont besoin d'investir pendant 3 ans pour convertir des vignes en Bio. Le label devrait favoriser la réussite des levées de fonds.

Avis FPF

Avis FPF	défavorable
Commentaires FPF	Plateforme dédiée à l'univers du vin en cours d'immatriculation CIP auprès de l'AMF et de l'Orias. La plateforme ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité, sa candidature est reportée.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	défavorable
Commentaires	La plateforme ne respecte pas la condition d'éligibilité d'immatriculation à l'ORIAS en tant qu'IFP, CIP ou PSI. Elle est invité à renouveler sa candidature lorsqu'elle sera immatriculée

Candidature *02/10/2017*

KENGO.BZH

Identification plateforme

Dirigeant	APPRIOU Serge	Contact :
Site web	https://www.kengo.bzh/	APPRIOU Serge
Date lancement	01/06/2015	Directeur
Instruments de financement	Don sans contrepartie	s.appriou@kengo.bzh
	Don avec contrepartie / Préachat	02 30 13 13 00
ORIAS	IFP n°17 001 690	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui
	Serge APPRIOU, Directeur de KENGO.BZH, anciennement au Crédit mutuel Arkéa
Motivations	Sensibles à ces problématiques portées sur l'environnement, l'écologie et la transition énergétique, nous souhaiterions être un gage de fiabilité concernant ces domaines et ainsi offrir aux porteurs de projets concernés un gage de crédibilité. Ce label pourra également être mis en avant sur notre plateforme, et attirer ainsi de nouveaux porteurs déjà sensibilisés sur ces domaines, pour une action au plus proche des territoires.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Plateforme dédiée aux projets bretons en don initiée par le Crédit mutuel Arkéa. Une équipe de 4 personnes, pas de compétences EnR mais il s'agit de projets de faible envergure (à priori dans les 5000€) tels que la production par un particulier de plantes aromatiques et médicinales ou l'installation de ruches dans un lycée pour initier à l'apiculture). Kengo respecte les conditions d'éligibilité en termes d'adhésion FPF, de réglementation (statut IFP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	L'octroi du droit à labelliser est approuvé par la majorité des membres de l'instance de gouvernance (1 vote contre).

Candidature *18/09/2017*

LENDOPOLIS

Identification plateforme

Dirigeant	RICORDEAU Vincent	Contact :
Site web	www.lendopolis.com	de FERAUDY Nicolas
Date lancement	29/10/2014	Directeur
Instruments de financement	Prêt avec intérêt	nicolas@lendopolis.com
	Minibons	06 69 50 18 65
	Prêt en obligations	
ORIAS	IFP et CIP n°14006007	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Nicolas de Feraudy - Directeur - Ex-Natixis Financement de projets et financement de LBO - INSA Lyon & Essec Alexandre Blery - Analyste financier (Ex-PwC, ex-Natixis - Sorbonne) + Partenariat avec Finergreen, notamment sur la standardisation des procédures d'analyse (due diligence & business model)
Motivations	Afin d'accompagner nos clients qui sont dans une démarche d'ouverture de leurs projets aux financements citoyens et contribuer à l'appropriation par les citoyens de la transition énergétique.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Lendopolis est la plateforme de prêt rémunéré de KissKissBankBank & co. Lendopolis respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut IFP et CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. La plateforme est transparente sur les tarifs, met à disposition des prêteurs un simulateur, elle affiche les statistiques relatifs aux projets qu'elle finance et travaille, au sein de FPF, à la mise en place d'indicateurs de performance plus transparent et homogènes avec l'ensemble des plateformes de prêt. La plateforme est solide et bien accompagnée dans son développement et dans l'analyse des projets, en particulier avec Finergreen qui apporte son expertise dans le secteur des EnR.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

Candidature *18/09/2017*

Lendosphere

Identification plateforme

Dirigeant	BLAIS Amaury	Contact :
Site web	www.lendosphere.com	VERHAEGHE Laure
Date lancement	10/12/2014	Directrice générale
Instruments de financement	Prêt avec intérêt	laure@lendosphere.com
	Minibons	01 42 06 85 30
	Prêt en obligations	07 50 69 94 59
	Investissement en capital	
ORIAS	IFP et CIP n°14006560	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui, 3 personnes apporteront leur expertise pour l'instruction des dossiers : Amaury Blais et Marianne Tissot sur la partie financière et Laure Verhaeghe sur la partie "croissance verte". Ingénieur de formation, Amaury Blais a une expérience de 5 années en tant que « Business Ananlyst » au sein d'établissements bancaires (Natixis, BNP). Il dirige Lendosphere depuis 3 ans et analyse les dossiers soumis par les porteurs de projet, avec Marianne Tissot. diplômée d'un Master 2 Financement de projet, financement structuré aux Ponts et Chaussées / Paris X Nanterre, qui a rejoint Lendosphere en avril 2017. Les résultats actuels montrent le sérieux de cette analyse : aucun défaut ni retard de paiement n'est enregistré à ce jour sur Lendosphere. Marianne Tissot, diplômée d'un Master 2 Financement de projet, financement structuré aux Ponts et Chaussées / Paris X Nanterre, a rejoint Lendosphere en avril 2017. Les résultats actuels montrent le sérieux de cette analyse : aucun défaut ni retard de paiement n'est enregistré à ce jour sur Lendosphere. Diplômée de Sciences Po Lille, Laure Verhaeghe a été pendant plus de 6 ans journaliste spécialisée chez Valeurs Vertes, magazine professionnel dédié au DD. Pendant ces 6 années, elle a suivi et couvert, sous l'angle de leur durabilité, les secteurs énergie, finance, mobilité, agriculture, économie circulaire, urbanisme, déchets, consommation, santé. Elle a aquis une connaissance des enjeux environnementaux et sociaux et exercé un œil critique pour évaluer la qualité des informations. Elle mettra ses connaissances à profit pour évaluer les dossiers dans le cadre de la procédure de labellisation.

Motivations	Nous demandons ce label pour avoir l'honneur de permettre aux porteurs de projet de contribuer au développement du financement participatif pour la croissance verte sous la légitimité et la visibilité qu'il apporte. Depuis notre lancement, une seule conviction nous anime : celle de faire du financement participatif un levier de sensibilisation et d'action en faveur de la croissance verte, dans la droite ligne de l'ambition de ce label. C'est pourquoi Lendosphere est dédiée exclusivement aux projets de la transition écologique et énergétique. Notre équipe accomplit chaque jour un travail d'information et de communication auprès du grand public : réunions et permanences d'information, campagnes de presse locales, etc. Nous parvenons à fédérer les habitants riverains des projets jusqu'à 100% des objectifs de collecte ! Nous croyons que ce label appuiera notre travail et contribuera grandement à diffuser le financement participatif pour la croissance verte auprès d'un maximum de nos concitoyens, qui sont déjà plus de 6.250, depuis tous les départements de France, à s'être inscrits sur Lendosphere

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Lendosphere est la plateforme qui collecte les plus gros volumes en EnR. L'équipe est compétente pour analyser les projets. Lendosphere respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut IFP et CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. La plateforme est exemplaire en termes d'avertissement sur les risques : sur chaque projet un encart précise les risques pris par l'investisseur. Les tarifs et statistiques de la plateforme sont facilement accessibles.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

Candidature 03/10/2017

LITA.co (ex 1001pact)

Identification plateforme

Dirigeant	SADOUN Eva	Contact :
Site web	lita.co	BARRA Loraine
Date lancement	2015	Chargée de développement
Instruments de financement	Investissement en capital	loraine@lita.co
	Prêt en obligations	01 40 35 47 83
	Autre (titres participatifs)	06 58 04 80 91
ORIAS	CIP n°1000159	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui
	Pierre Schmidtgall, analyste
Motivations	Nous souhaitons offrir une garantie supplémentaire à nos investisseurs que les projets estampillés Economie verte sur la plateforme LITA.co ont bien un impact positif sur la transition énergétique et écologique.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Plateforme dédiée aux projets à impact (sociétal et environnemental). Equipe de 11 personnes + comité stratégique avec notamment JM Lecuyer (directeur de SIFA) et Olivier de Guerre (président Phitrust) + comité de 8 experts. LITA respecte les conditions d'éligibilité en termes d'adhésion FPF, de réglementation (statut CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. Partenariats sérieux : assureur Aviva France investi aux côtés des particuliers à travers le fonds « Aviva Impact Investing France » ; le comptoir de l'innovation, PhiTrust... LITA est certifiée BCorp (certification progressive réservée aux entreprises durables, transparents et responsables). LITA est membre de Finansol depuis 2015. Transparence de l'info, notamment sur les conditions tarifaires, sans inscription : https://fr.lita.co/fr/pages/prix-litafrance Des indicateurs de performance pourraient être affichés sur la plateforme.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

Candidature *11/10/2017*

LUMO

Identification plateforme

Dirigeant	RAGUET Alexandre	Contact :
Site web	www.lumo-france.com	RAGUET Alexandre
Date lancement	2012-03-01	Président
Instruments de financement	Minibons	alex.raguet@lumo-france.com
	Prêt en obligations	06 19 53 15 73
	Investissement en capital	
ORIAS	CIP n°13000893	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Alexandre Raguet : 25 ans de finance dont 10 dans l'Impact Investing Aurélien Gouraud, Président fondateur d'une société offrant des investissements alternatifs
Motivations	Lumo, membre fondateur de FPF et de l'ECN a depuis 2012 pousser pour la reconnaissance de ses obligations comme des 'obligations vertes'. Lumo était la première start-up labellisées BCorp, un label qui repose sur les critères de l'Impact Investing. Lumo était présent dès les premières discussions avec le CGDD lors de la COP21 pour obtenir un label équivalent au Label TEEC. C'est donc en toute logique que Lumo demande le Label qu'il a espéré et co-créé.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Lumo est membre de FPF depuis les débuts (2012), spécialisée et très impliquée dans le financement des projets EnR. Lumo est membre de Citizenenergy (plateforme, soutenue et cofinancée par l'UE, qui propose une sélection de projets d'énergie verte en Europe à financer), Enerplan (asso professionnelle de l'énergie solaire), la FEE (asso des professionnels de l'Eolien), le CLER (Réseau pour la transition énergétique) et le réseau TEPOS (Territoires à Energie POsitive) Lumo respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut CIP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. Lumo est labellisée BCorp, certification progressive réservée aux entreprises durables, transparents et responsables. Des indicateurs de performance pourraient être affichés sur la plateforme + Manque info risque sur la home page.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

Candidature *13/10/2017*

MiiMOSA

Identification plateforme

Dirigeant	BRETON Florian	Contact :
Site web	www.MiiMOSA.com	CUCHEVAL Sophie
Date lancement	28/11/2014	Directrice des Opérations
Instruments de financement	Don avec contrepartie / Préachat	sophie.cucheval@miimosa.com
		07 87 32 83 87
ORIAS	IFP n°17003251	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Florian BRETON : Master Kedge Business School Sophie CUCHEVAL : Master Stratégies territoriales et urbaines Sciences Po Paris Baptiste ANDRIEU : Master Agriculture & Agrobusiness Engineering Ecole Supérieure d'Agriculture Purpan + Master Finance Engineering, Toulouse Business School
Motivations	MiiMOSA accompagne exclusivement des projets agricoles et alimentaires, dont certains sont éligibles au label: > Agriculture biologique > Agro-écologie > Initiatives d'agriculture urbaine durable et de production locale, innovante (ex : aquaponie urbaine, spiruline) > Agriculture à basse émission de GES > Sensibilisation/formation

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	MiiMOSA est une plateforme dédiée à l'agriculture et l'alimentation. Les montants des collectes en don oscillent entre 4000 et 25 000€. MiiMOSA respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut IFP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. L'équipe d'une 10aine de personnes permet d'assurer le développement de la plateforme et le suivi des projets.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Il a été mentionné les liens de la plateforme avec la FNSEA. L'intégralité des projets ne sera pas éligible au label. LE label permettra justement de faire la distinction sur la plateforme entre les projets agricoles qui répondent aux critères "croissance verte" et les autres. Avis favorable des membres de l'instance (1 absention de Youth in finance pour conflit d'intérêt)

Candidature *16/10/2017*

Tudigo (ex Bulb in town)

Identification plateforme

Dirigeant	LAING Alexandre	Contact :
Site web	www.bulbintown.com	TORRENTE Chloé
Date lancement	01/01/2013	Responsable projets Investissement
Instruments de financement	Don sans contrepartie	chloe@tudigo.co
	Don avec contrepartie / Préachat	01 85 09 06 22
	Prêt en obligations	
	Investissement en capital	
ORIAS	IFP et CIP n°15003764	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Chloé Torrente, Diplômée d'un Master EMLYON Business School en stratégie et entrepreneuriat Depuis 2 ans chez Tudigo, en charge de la thématique Environnement : > veille sur le développement des énergies renouvelables en France > production de contenus sur le blog tel que "les investisseurs et le changement climatique" > développement de projets d'énergie renouvelable via l'investissement participatif A petite échelle et selon le proverbe du colibri, tri sélectif et sensibilisation au zéro déchet, promotion des circuits courts et consommation de produits de saison, auprès de mon réseau.
Motivations	Tudigo a été créé il y a 5 ans pour favoriser la mobilisation des habitants pour leurs territoires. Dans ce contexte, nous accompagnons des créateurs et dirigeants d'entreprise mais également des associations et des initiatives locales qui ont un impact positif sur les territoires d'un point de vue économique, social mais aussi environnemental. Notre site prévoit une transparence sur les projets via des indicateurs personnalisés sur le nombre d'emplois créés, l'impact sur la consommation d'énergie, la quantité d'eau économisée... Sur le mois de septembre, 30% des projets financés comportaient une dimension environnementale forte. Notre communauté est très sensibilisée à cette thématique et ce label nous permettra d'accroître la visibilité de ces projets auprès du grand public.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Plateforme de don et investissement axée sur les projets de proximité (nombreux partenariats avec les CCI et autres réseaux d'accompagnement locaux. Tudigo se développe dans les projets EnR avec une page dédiée : https://www.bulbintown.com/energie-renouvelable. La plateforme devrait davantage prévenir sur le risque de l'investissement en capital, notamment sur la home page et cette page : https://www.bulbintown.com/investissement-participatif

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Pas de commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

Candidature *26/09/2017*

WE DO GOOD

Identification plateforme

Dirigeant	BAR Jean-David	Contact :
Site web	www.wedogood.co	BAR Jean-David
Date lancement	21/09/2013	Président co-fondateur
Instruments de financement	Investissement en royalties	communication@wedogood.co
		07 82 83 49 11
ORIAS	IFP n°17002712	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Jean-David Bar : Master en Management à Audencia Nantes. 2 ans d'expérience en tant que consultant marketing & RSE, chargé de projet sur la politique d'achats responsables, chargé de marketing dans le domaine des énergies renouvelables. Susana Nunes : Master en Communication à Sciences Po Paris, a travaillé un an pour la Direction du Développement Durable d'EDF et 3 ans pour l'ADEME.
Motivations	Parce que la majorité projets financés correspondent aux critères du label et mériteraient de plus de visibilité.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	Wedogood finance en royalties des projets à impact positif. Le cadre législatif français ne précise pas de réglementation relative aux royalties, néanmoins, la plateforme a souhaité être IFP pour rentrer dans le cadre réglementaire (confiance des contributeurs et exigence en termes de transparence et bonnes pratiques). Wedogood respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut IFP), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc. Wedogood met à disposition une page statistique sur laquelle elle renseigne son empreinte, mesuré par ecoIndex : https://www.wedogood.co/stats/

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	La candidature de Wedogood a fait débat car les royalties ne sont pas mentionnées dans la régulation relative aux plateformes de crowdfunding. Néanmoins, Wedogood étant inscrite à l'ORIAS en tant qu'IFP, l'activité est légale et fait l'objet d'un contrôle des autorités de régulation. L'avis des membres de l'instance est donc favorable.

Candidature *27/09/2017*

WISEED

Identification plateforme

Dirigeant	SAVEL Stéphanie	Contact :
Site web	www.wiseed.com	SAVEL Stéphanie
Date lancement	22/05/2008	Présidente
Instruments de financement	Prêt en obligations	stephanie@wiseed.com
	Investissement en capital	06 88 63 73 27
ORIAS	PSI n°CIB11783	

Eligilibité plateforme

Membre FPF	Oui
Votre plateforme finance-t-elle des projets relevant de l'une de ces activités ?	
extraction uranium, concentration, raffinage, combustibles nucléaires…	Non
exploration-production et exploitation de combustibles fossiles	Non
Votre plateforme réalise-t-elle plus de 33 % de son CA dans le financement de projets ?	
centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES	Non
incinération sans récupération d'énergie	Non
efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables	Non
exploitation forestière gérée de manière non durable	Non

Qualification plateforme

Personnel qualifié	Oui Savel Stéphanie. Investissement dans des entreprises du développement durable depuis près de 10 ans. Anciennement présidente du réseau de business angels Développement Durable Ile de France. Louise Chopinet, responsable du développement des projets startups, PhD en biotechnologies. Jean-Marc Clerc, responsable du développement des projets ENR et Innovation sociale. Docteur en économie. ancien dirigeant d'une entreprise d'installation de panneaux photovoltaïques
Motivations	Depuis sa création, WiSEED a permis le financement de nombreux projets contribuant à la transition écologique et solidaire, qu'il s'agisse de startups, de sociétés coopértaives et, plus récemment, de projets de production d'énergies renouvelables. La communauté des investisseurs de WiSEED (plus de 92 000 membres à ce jour) est très attirée par les projets qui contribuent à la croissance verte. Le label renforcerait ainsi la position de WiSEED dans ce domaine, apporterait davantage de crédibilité au travail d'instruction mené par les équipes internes et permettrait aux investisseurs de disposer d'un indicateur fiable pour flécher leurs investissements vers les projets qui les intéressent.

Avis FPF

Avis FPF	favorable
Commentaires FPF	WiSEED est une des plus grosses plateformes d'equity française (lancée en 2008). Les catégories d'entreprises financées par WiSEED : Startups, immobilier, Innovation sociale, Energies renouvelables et Agroforesterie. Stéphanie Savel, présidente de WiSEED est présidente de FPF, à ce titre, elle a un rôle en termes de bonnes pratiques et de transparence et se doit d'être une plateforme exemplaire. WiSEED respecte les conditions d'éligibilité en termes de réglementation (statut PSI), de non-financement de projets relatifs au nucléaire et combustibles fossiles, etc.

Vote instance de gouvernance

Date	25/10/2017
Avis Instance	favorable
Commentaires	Avis favorable des membres de l'instance (1 absention de Stéphanie Savel pour conflit d'intérêt)